

# SÉANCE DU 28 MARS 2013

## CONVOCACTION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 28 MARS 2013 à 19H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

## ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- **COMPTE DE GESTION 2012** - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET PRINCIPAL
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE DE L'EAU
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ÉLISPACE
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE DE LA MARETTE
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE LES RIGALLOIS
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE AGEL
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DU TILLOY
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ SAINT QUENTIN OUEST
- **COMPTE ADMINISTRATIF 2012** - BUDGET ANNEXE LES LONGUES RAYES
- **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012** - BUDGET PRINCIPAL
- **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012** - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012** - BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ÉLISPACE

- **BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE** - BUDGET PRIMITIF 2013

- **BUDGET ANNEXE ZONE DE LA LONGUE HAIE** - BUDGET PRIMITIF 2013

- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS** - BUDGET PRIMITIF 2013 ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL** - BUDGET PRIMITIF 2013

- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC D'ACTIVITÉS TILLOY** - BUDGET PRIMITIF 2013

- **BUDGET ANNEXE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ SAINT QUENTIN OUEST** - BUDGET PRIMITIF 2013 ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES** - BUDGET PRIMITIF 2013

- **COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DE L'ANNÉE 2012**

- **AIDES AUX COMMUNES ET PLAN DE RELANCE TERRITORIALE 2013**

Administration générale, travaux et vie associative

- **TABLEAU DES EFFECTIFS POSTE DE RESPONSABLE DES AFFAIRES ET DU PATRIMOINE CULTURELS**

- **DISPOSITIF DE TITULARISATION PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE**

- **RÉGIME DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT OCCASIONNÉS PAR LES FORMATIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)**

- **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE BEAUVAIS (APMB)**

- **DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT**

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION BENKADI

- LANCEMENT DU CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE COUVERTE

- LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES FÉRIES DE NOËL

- DÉNOMINATION DE LA RUE MICHEL GORIN

*Emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville*

- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS 'BEAUVAIS BOUTIQUES PLAISIRS' (B.B.P)

- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - PROGRAMMATION 2013 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

- PROJET RÉNOVATION URBAINE SAINT JEAN RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS « DEMAIN SAINT JEAN »

*Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire*

- TARIFICATION DES ANIMATIONS PATRIMOINE À DESTINATION DU JEUNE PUBLIC

- DEMANDES DE SUBVENTIONS 2013 AUPRÈS DE LA DRAC PICARDIE

- ASCA - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET SUBVENTIONS

- FESTIVAL PIANOSCOPE 2013 - SIGNATURES DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC PICARDIE

*Urbanisme, circulation et stationnement, environnement*

- MISE EN PLACE DES DISPOSITIONS FACE AUX DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

- LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE - VENTE DE LOTS

- VENTE MAISON 13, RUE DE GESVRES

- CONVENTION DE SERVITUDE GRDF - PARCELLE CA 4

- CONVENTION DE SERVITUDE ERDF PARCELLES CADASTRÉES SECTION ZB N° 522 ET ZB N° 591

- BOIS BRÛLET : MARTELAGE ET COUPE

- BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES 2012

*Éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse*

- RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

*Sécurité, prévention de la délinquance*

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIA-

TION C.I.D.F.F : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES FEMMES

*Sport, jeunesse*

- FRÉQUENTATION DES PISCINES COUVERTES  
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE

- ORGANISATION 2013 DE «LA TRANSQUAR»

- «L'ÉTÉ S'ANIME 2013» - ORGANISATION

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA FONDATION D'AUTEUIL

- CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET L'ASSOCIATION S.O.S INSERTION EMPLOI

- PLAN D'EAU DU CANADA - CRÉATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE À PÉDALES

- FÊTE DE LA JEUNESSE 2013 - ORGANISATION

**DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS**

Fait à Beauvais, le 21 mars 2013

**Mme Le MAIRE** : Bonsoir à tous. Nous allons commencer ce conseil municipal. Je vous propose de désigner Hélène de NATTES-PIERON comme secrétaire de séance. N'y a-t-il pas d'avis contraire, pas d'abstention ? Donc Hélène DE NATTES sera notre secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

**Le jeudi 28 mars 2013 à dix neuf heures,**

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

**PRÉSIDENT** : Mme Caroline CAYEUX

**PRÉSENTS** : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Cécile PARAGE-LALOI, M. Gérard HOUY, M. Serge ADAM, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, Mme Françoise BRAMARD-EMPEREUR, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Béatrice PERNIER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, Mme Cécile CHAMORIN, Mme Hélène DE NATTES, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Anne ROUBI-GEFFROY, M. Thierry AURY,

Mme Fatima LEFRANC, M. Xavier CNOCKAERT, M. Mehdi RAHOU

**POUVOIRS :** Mme Corinne CORILLION à M. Jean-Marie JULLIEN, Mme Odette BLEIN à Mme Catherine THIEBLIN, M. Armand BORGNE à M. Jacques DORIDAM, Mme Francine PICARD à Mme Lucienne BERTIN, M. Eric MARDYLA à M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Malika BOUBEKER à Mme Cécile PARAGELALOI, M. Sébastien CHENU à M. François GAIRIN, Mme Farah JEDDI à Mme Françoise BRAMARD-EMPEREUR, Mme Jacqueline MENOUBE à Mme Anne ROUBI-GEFFROY, Mme Brigitte CARPENTIER à Mme Fatima ABLA

Date d'affichage :	04/04/2013
Date de la convocation :	21/03/2013
Nombre de présents :	35
Nombre de votants :	45 au dossier n°1 44 du dossier n°2 au dossier n°11 (Mme le Maire ne prend pas part aux votes) 45 du dossier n°12 au dossier n°31 44 au dossier n°32 (Mme Fizet-Gorin ne prend pas part au vote) 45 du dossier n°33 au dossier n°47 44 au dossier n°48 (Mme Rouibi ne prend pas part au vote) 45 du dossier n°49 au dossier n°53 44 au dossier n°54 (Mme Abila ne prend pas part au vote) 45 aux dossiers n°55 et n°56

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2012. Les modifications demandées ont été apportées. Y a-t-il d'autres remarques sur ce compte rendu ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Et le compte rendu du 7 février 2013 amène-t-il des remarques ou des questions ? Je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, je voudrais proposer à notre conseil municipal une motion en faveur du maintien du label Scène nationale pour le théâtre du Beauvaisis. Je me permets de vous la lire. Vous devez l'avoir devant vous.

«La qualité et la pertinence du projet du théâtre du Beauvaisis encourageait, depuis 2006, le ministère de la culture à faire part de son intention de lui attribuer le label Scène nationale. Cette reconnaissance du travail accompli a conduit les services du ministère de la culture à accompagner le théâtre du Beauvaisis dans l'élaboration du programme pour la réalisation d'un théâtre conforme aux exigences du label Scène nationale. Cette collaboration fructueuse a d'ailleurs permis à la communauté d'agglomération du Beauvaisis d'engager la procédure de consultation et de désigner, tout récemment, le maître d'œuvre pour la construction du nouvel équipement. En mars 2011, le directeur général de la création artistique confirmait par courrier la décision ministérielle d'engager une préfiguration du label Scène nationale en proposant que cette dernière soit partagée avec l'équipement compiégnois. Entre septembre 2011 et septembre 2012, les

deux théâtres, en accord total avec le soutien actif de la DGCA, ont mis en œuvre une saison de préfiguration du label dont la pertinence a été saluée par le ministère. Une subvention de 65 000 € a même été attribuée dans ce cadre. Aujourd'hui, alors que l'ensemble des collectivités concernées – conseils municipaux de Beauvais et de Compiègne, conseil régional de Picardie, conseil général de l'Oise - a délibéré en faveur des conventions multipartites et triennales, rédigées par le ministère de la culture, qui actent clairement de la préfiguration en cours, alors que la construction d'un nouveau théâtre conforme aux exigences du label Scène nationale est engagée et en dépit de l'investissement et du professionnalisme reconnu des acteurs culturels dans le processus de labellisation Scène nationale, le directeur général de la création artistique, le 8 février dernier à l'occasion d'un entretien qu'il avait provoqué avec les directions des deux théâtres, a clairement indiqué que le ministère de la culture entendait mettre fin à la préfiguration de ce label Scène nationale dans l'Oise. Les élus du conseil municipal :

- dénoncent donc un scandale culturel qui foule du pied le travail, l'engagement et l'ambition culturelle portés en particulier par l'équipe du théâtre du Beauvaisis et par la ville de Beauvais ;

- s'insurgent contre une décision infondée, qui apparaît purement politicienne, guidée par des considérations partisans et dogmatiques qui prennent en otage la politique culturelle de la ville de Beauvais ;

- exigent que Madame la Ministre de la Culture respecte le principe de continuité de l'État, l'action de ses propres services et des acteurs locaux qui ont tous œuvré en faveur du respect des exigences du label scène nationale ;

- et demandent solennellement à Madame la Ministre de la Culture de revenir sur son intention de mettre un terme au processus de préfiguration.»

Voilà, mes chers collègues, la motion que je vous propose de voter pour donner du poids, d'une part, à notre soutien à l'équipe de notre théâtre et, d'autre part, pour montrer le soutien des élus locaux vis-à-vis du ministre de la culture.

**M. RAHOU :** Vous l'avez dit dans votre motion, l'un des enjeux de développement culturel de notre territoire passe en effet au travers du développement d'une scène nationale à Beauvais. Le texte est explicite. Nous en partageons la quasi-totalité des dispositions. Afin de vous aider à défendre plus fortement ce dossier auprès des différents interlocuteurs qui sont les vôtres aujourd'hui, nous sommes prêts à voter ce vœu. Nous faisons une simple proposition d'amendement en vous demandant de supprimer le deuxième paragraphe de la deuxième page qui paraît polémique et qui ne risque pas de renforcer votre demande auprès de vos interlocuteurs ministériels. Avec nous, vous allez pouvoir défendre ce projet en intégrant cet amendement que nous formulons ce soir.

**Mme Le MAIRE :** C'est une bonne nouvelle, mes chers collègues. Je vois enfin une attitude constructive de l'opposition. Je vous félicite franchement. Au bout de cinq années de travail ensemble, vous vous associez à nos motions. Finalement, vous osez défier, peut-être, un gouvernement que vous soutenez. Sur certains problèmes juridiques, vous avez votre conscience pour vous au lieu de suivre une consigne. Je m'en réjouis. Permettez-moi un petit peu d'humour. Je me dis qu'au fond, après avoir soutenu le conseil régional qui a supprimé les subventions du théâtre du Beauvaisis, après avoir défendu Creil pour le label Scène

nationale avec un certain acharnement, je crois que nous pouvons nous réjouir car c'est un grand soir. Je dirais que finalement il y a quelque chose en vous de Beauvais pour tous autour de cette table. Et puis, il y a peut-être la proximité avec des échéances municipales. J'espère que sur la suite du conseil municipal vous voterez un compte administratif exemplaire ! Je supprime bien volontiers le second paragraphe, Monsieur RAHOUI. Vous allez voter avec nous les trois autres paragraphes.

**M. RAHOUI :** Nous votons le reste de la motion. Pour réagir à votre intervention, je vois que vous sentiez, une fois de plus, que c'est plus en tant que Beauvaisiens qu'en tant que partisans que nous avons souhaité prendre position ce soir. L'intérêt des Beauvaisiens primera toujours au-delà des différents intérêts politiques et partisans. Vous avez bien résumé notre position qui, comme vous l'avez évoquée, nous portera chance pour les prochaines échéances électorales.

**Mme Le MAIRE :** Monsieur RAHOUI, je regrette que lorsque nous avons voté la motion sur le TGV, vous n'avez pas fait l'union avec nous sur ce sujet.

**M. RAHOUI :** Nous l'avons votée, Madame le Maire. Vous auriez souhaité que nous ne la votions pas mais nous l'avons votée.

**Mme Le MAIRE :** C'est bien, vous évoluez.

**M. AURY :** Je ne sais pas exactement ce qui vous permet de douter de notre engagement constant en faveur du théâtre du Beauvaisis et du développement d'une politique culturelle. J'aimerais bien que l'on revienne sur l'ensemble des votes et des expressions que j'ai pu avoir tout au long de ces dernières années et qui pourrait justifier cette suspicion de votre part. Avec Fatima LEFRANC, nous allons également voter cette motion. Nous avons la même préoccupation d'une motion qui puisse aboutir et non pas une motion qui crée une polémique, et vous y avez répondu. Sur le fond, je crains que les raisons qui conduisent à la décision du ministère de la culture ne soient pas nécessairement dictées par telle ou telle préoccupation politicienne mais malheureusement par les contraintes d'austérité dans lesquels les budgets nationaux continuent de s'inscrire et particulièrement celui de la culture. Je crois que vous approuvez, de ce point de vue, les politiques d'austérité sur le plan national. En tout cas, nous allons voter cette motion qui me paraît meilleure dans sa nouvelle formulation.

**Mme ABLA :** Le groupe Beauvais solidarité ne va pas vous étonner en votant cette excellente motion qui vient défendre le travail effectué depuis un certain nombre d'années pour l'octroi du label Scène nationale pour la ville de Beauvais. Tout comme nous avons soutenu la motion présentée lors du conseil municipal du 29 novembre, nous voterons cette motion.

**Mme Le MAIRE :** Mes chers collègues, je me félicite de cette union retrouvée. Je vous propose donc de recevoir un petit autocollant et de vous joindre à la pétition qui est en ligne et de la signer. Nous passons au vote de cette motion. Pas de voix discordante ? La motion est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

## COMPTE DE GESTION 2012

*BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES*

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le compte de gestion du comptable est, en application des dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, produit au maire avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante, qui arrête les comptes au plus tard avant le 30 juin de l'exercice.

Vu les comptes de gestion conformes aux instructions comptables et budgétaires M14 et M49,

Considérant qu'après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2012 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats et les comptes de gestion dressés par la trésorière principale de Beauvais municipale,

Considérant qu'après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion du comptable font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de l'ordonnateur,

Considérant la stricte concordance entre les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes déterminés par l'ordonnateur et le trésorier municipal,

Il est proposé au conseil municipal :

- de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par le trésorier municipal n'appellent aucune observation, ni réserve,

- d'arrêter les comptes de l'exercice 2012 selon les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes ci-joints.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. JULLIEN :** Comme il est de tradition avant le vote des comptes administratifs, nous devons examiner les comptes de notre comptable public. Vous avez en main le compte de gestion 2012 dressé par la trésorerie principale municipale de Beauvais. A travers la lecture des chiffres qui vous sont soumis et à travers les éléments chiffrés que vous verrez dans le compte administratif, vous verrez une parfaite concordance des éléments. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de dire que ces comptes de gestion dressés par notre comptable public pour l'exercice

2012 n'appellent pas d'observation, ni de réserve de notre part et d'arrêter les comptes tels qu'ils ont été dressés par notre comptable public.

**Mme Le MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Nous passons au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Il est donc adopté à l'unanimité.

*En annexe, les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés - Rapport de présentation du Conseil administratif 2012 Budget principal et annexes.*



**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

BUDGET PRINCIPAL

**MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2011 approuvant le budget primitif 2012,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil municipal 6 juillet et 29 novembre 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget principal de la ville arrêté comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Recettes
	Report exercice N-1 en fonct. (excédent) 802.082,94
Dépenses de l'exercice 84.805.258,62	Recettes de l'exercice 91.093.097,67
<b>Total : 84.805.258,62</b>	<b>Total : 91.895.180,61</b>
	<b>Résultat (excédent) 7.089.921,99</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Recettes
Report exercice N-1 en investis. (déficit) 5.672.840,85	
Dépenses de l'exercice 27.274.024,69	Recettes de l'exercice 27.006.377,58
<b>Total : 32.946.865,54</b>	<b>Total : 27.006.377,58</b>
<b>Résultat (excédent) 5.940.487,96</b>	

**Résultat de l'exécution : + 1.149.434,03 €**

**RESTES À RÉALISER - INVEST.**

Dépenses	Recettes
Reports 8.062.245,83	Reports 7.596.653,00
<b>Solde des restes à réaliser : - 465.592,83</b>	

**Résultat cumulé : + 683.841,20 €**

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre et 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

**Mme Le MAIRE** : Vous savez, mes chers collègues, comme c'est l'usage, je vais vous proposer d'élire un président de séance. Je vous propose la candidature du premier adjoint chargé des finances, Jean-Marie JULLIEN. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Je passe la donc la présidence de la séance à Jean-Marie JULLIEN.

**M. JULLIEN** : Merci Mme le Maire. Je prends la présidence pour cette séance de compte administratif qui représente une série de travaux que nous devons réaliser chaque année pour concrétiser le résultat des travaux effectués sur le plan budgétaire pour le budget principal et les neuf budgets annexes.

Je rappelle le nom des budgets annexes :

- l'eau ;
- l'Elispace ;
- la Marette ;
- la Longue Haie ;
- des Rigallois ;
- d'Agel ;
- du parc d'activités du Tilloy ;
- de la ZAC Saint-Quentin Ouest ;
- des Longues Rayes.

Je vous propose de faire en un seul exposé la lecture et les commentaires sur l'ensemble de ces comptes administratifs. Ensuite, nous les voterons individuellement. Vous avez reçu, outre les deux gros livres de la maquette M14, un rapport de synthèse de 38 pages. Je pense que vous l'avez lu avec beaucoup d'attention.

Mes premières remarques montrent que, malgré les difficultés que rencontrent l'ensemble des collectivités territoriales, nous avons su faire face avec efficacité et pragmatisme en obtenant des résultats dont nous pouvons être fiers. En effet, sur le budget principal, les résultats de clôture 2012, notamment en fonctionnement, permettent de couvrir largement le besoin de financement de la section d'investissement et également le solde des restes à réaliser, ainsi qu'un surplus de 683 841,20 € que nous retrouverons

pour abonder le budget supplémentaire qui sera voté ultérieurement. De cet ensemble, nous en verrons l'affectation lors de la délibération n°12 du conseil municipal de ce soir.

Comment avons-nous obtenu un tel résultat ? Tout d'abord, nous l'avons obtenu grâce à un taux d'exécution parfaitement évalué de nos recettes de 100,61 % par rapport au budget primitif. Cela démontre la justesse et la précision de nos évaluations lors du vote des budgets principaux. Certes, on constate un fléchissement des droits de mutation, qui explique un taux de réalisation de nos recettes de fiscalité de 99,88 %. Mais nous restons extrêmement proches de nos prévisions sur la globalité. Il n'en demeure pas moins que la dynamique de notre territoire, à travers le plan 4 000 clés, a permis à notre collectivité de limiter au plan local les effets de la diminution au niveau national du nombre de transactions immobilières. Vous en avez l'explication en page 7 de votre rapport.

On constate également la poursuite de la dégradation des dotations d'État, notamment sur la part dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement. Cette situation devient le lot commun de l'ensemble de nos collectivités territoriales du fait du désengagement progressif de l'État.

Certes, un progrès est constaté au niveau de la dotation de solidarité urbaine. Il faut en prendre acte. Mais je souligne que la réforme introduite par le nouveau système à deux étages présente l'inconvénient d'une dynamique considérablement limitée. Vous en avez l'illustration en page 9 de votre rapport.

Je voudrais faire une petite parenthèse à propos des produits des services dont la progression est de plus de 5,75 %. Il s'agit du succès de la fréquentation des centres de loisirs et du service de restauration scolaire qui, grâce à la modicité des tarifs et à la qualité du service rendu, a permis une augmentation conséquente des recettes de 170 236 € par rapport au budget voté. Il s'agit de l'article 70-632, pour ne citer que ce point à titre d'exemple.

Au-delà de ces recettes, le réalisme de notre compte administratif repose aussi largement sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement puisque leur total ne s'est élevé qu'à 84,8 millions d'€ alors que la prévision votée était de 88,19 millions d'€. Cela a permis de dégager, en fonctionnement, un résultat positif sur l'exercice de 6 287 839 €, le tout en maintenant une bonne qualité du service public municipal.

Sur l'investissement, deux éléments méritent d'être soulignés. Le premier concerne la bonne tenue de l'effort en matière d'équipement, dont le diagramme figure en page 22 de votre rapport, à hauteur de 19,41 millions d'€, largement en progression par rapport à 2011, sur une progression de 13,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le second se rapporte à la qualité de notre autofinancement en 2012. Alors que nous avons voté une enveloppe de 12,6 millions d'€ d'emprunt, nous n'avons emprunté que 7,4 millions d'€ sur l'année. En même temps, nous avons remboursé 5,53 millions d'€ en capital.

Les conséquences sont claires. En sus de la poursuite assidue de l'équipement de notre ville, le niveau d'endettement cumulé est demeuré très raisonnable à hauteur de 61,6 millions d'€, soit un ratio d'endettement

inférieur de 16,3 % à la moyenne nationale de la strate des communes de 50 000 à 100 000 habitants.

Un mot, enfin, sur la qualité de l'endettement dont le tableau figure en page 20 de votre rapport. La recherche de crédits bancaires a été, en 2012, plus difficile pour l'ensemble des collectivités territoriales en raison des critères BALE III imposés aux banques et en raison de la disparition de certains partenaires financiers du marché. Néanmoins, grâce à la qualité de notre endettement classé à 91,08 % sans risque, à 8,92 % à risque faible ainsi qu'à nos résultats de gestion, nous avons toujours pu, en 2012, obtenir, dans des conditions favorables, les concours bancaires dont nous avons eu besoin.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

### BUDGET ANNEXE DE L'EAU

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2011 approuvant le budget primitif 2012,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil municipal 29 novembre 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M49 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe de l'eau comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	611.776,95	Titres émis	925.633,65
<b>Total :</b>	<b>611.776,95</b>	<b>Total :</b>	<b>925.633,65</b>
		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>313.856,70</b>



## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis. N-1	684.952,64		0,00
Mandats émis	1.958.840,92	Titres émis	1.873.296,73
<b>Total :</b>	<b>2.643.793,56</b>	<b>Total :</b>	<b>1.873.296,73</b>
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>770.496,83</b>		

**Résultat de l'exécution : - 456.640,13 €**

## RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Reports	26.233,77	Reports	8.000,00
<b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>- 18.233,77</b>		

## RESTES À RÉALISER - INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Reports	155.928,21	Reports	0,00
<b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>- 155.928,21</b>		

**Résultat cumulé : - 630.802,11 €**

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ÉLISPACE

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2011 approuvant le budget primitif 2012,

Vu les décisions modificatives prises lors des séances du conseil municipal 29 novembre 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe régie d'exploitation de l'Élispac comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	602.920,45	Titres émis	610.848,87
<b>Total :</b>	<b>602.920,45</b>	<b>Total :</b>	<b>610.848,87</b>
		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>7.928,42</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde investis. N-1	4.282,28
Mandats émis	28.171,36	Titres émis	27.082,95
<b>Total :</b>	<b>28.171,36</b>	<b>Total :</b>	<b>31.365,23</b>
<b>Résultat (déficit)</b>		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>3.193,87</b>

**Résultat de l'exécution : 11.122,29 €**

## RESTES À RÉALISER - INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Reports	11.122,38	Reports	0,00
<b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>- 11.122,38</b>		

**Résultat cumulé : - 0,09 €**

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

### BUDGET ANNEXE DE LA MARETTE

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2012 approuvant le budget primitif 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe zone de la Marette comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	565.020,03
Mandats émis	0,49	Titres émis	0,12
<b>Total :</b>	<b>0,49</b>	<b>Total :</b>	<b>565.020,15</b>
		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>565.019,66</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis. N-1	326.590,90		0,00
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>326.590,90</b>		
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>326.590,90</b>		

**Résultat de l'exécution : 238.428,76 €**

#### RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Reports	5.495,00	Reports	0,00
<b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>- 5.495,00</b>		

**Résultat cumulé : 232.933,76 €**

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

### BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAIE

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2012 approuvant le budget primitif 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe zone de la Longue Haie comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
	Résultat reporté N-1 (excédent) 131.929,11
Mandats émis 3.145.885,13	Titres émis 3.145.884,75
<b>Total : 3.145.885,13</b>	<b>Total : 3.277.813,86</b>
	<b>Résultat (excédent) 131.928,73</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Solde investis. N-1 1.177.707,83	
Mandats émis 3.055.809,18	Titres émis 1.177.707,83
<b>Total : 4.233.517,01</b>	<b>Total : 1.177.707,83</b>
<b>Résultat (déficit) 3.055.809,18</b>	

**Résultat de l'exécution : - 2 923.880,45 €**

## RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Reports 221.923,67	Reports
<b>Solde des restes à réaliser : - 221.923,67</b>	

## RESTES À RÉALISER - INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Reports 0,00	Reports 700.000,00
<b>Solde des restes à réaliser : 700.000,00</b>	

**Résultat cumulé : - 2 245.804,12 €**

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

*BUDGET ANNEXE LES RIGALLOIS*

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2012 approuvant le budget primitif 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe zone des Rigallois comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
	Résultat reporté N-1 (excédent) 12.615,52
Mandats émis 0,00	Titres émis 0,40
<b>Total : 0,00</b>	<b>Total : 12.615,92</b>
	<b>Résultat (excédent) 12.615,92</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis. N-1	0,00		0,00
Mandats émis	0,00	Titres émis	0,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>0,00</b>		

Résultat de l'exécution : 12.615,92 €

## RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Reports	0,00	Reports	0,00
<b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>0,00</b>		

Résultat cumulé : 12.615,92 €

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

BUDGET ANNEXE AGEL

## MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2012 approuvant le budget primitif 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe zone Agel comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	8.451.301,07	Titres émis	8.451.300,02
<b>Total :</b>	<b>8.451.301,07</b>	<b>Total :</b>	<b>8.451.300,02</b>
		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>- 1,05</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis. N-1	1.105.462,22		
Mandats émis	7.896.497,93	Titres émis	8.141.993,98
<b>Total :</b>	<b>9.001.960,15</b>	<b>Total :</b>	<b>8.141.993,98</b>
		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>- 859.966,17</b>

Résultat de l'exécution : - 859.967,22 €

## RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Reports	17.407,93	Reports	
<b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>- 17.407,93</b>		

Résultat cumulé : - 877.375,15 €

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012***BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DU TILLOY***MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2012 approuvant le budget primitif 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe zone parc d'activités du Tilloy comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	45.870,00
Mandats émis	672.552,11	Titres émis	626.682,05
<b>Total :</b>	<b>672.552,11</b>	<b>Total :</b>	<b>672.552,05</b>
		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>- 0,06</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Solde investis. N-1	189.602,05		
Mandats émis	626.682,05	Titres émis	189.602,05
<b>Total :</b>	<b>816.284,10</b>	<b>Total :</b>	<b>189.602,05</b>
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>626.682,05</b>		

**Résultat de l'exécution : - 626.682,11 €**

**RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Reports	0,00	Reports	0,00
<b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>0,00</b>		

**Résultat cumulé : - 626.682,11 €**

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012***BUDGET ANNEXE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ SAINT-QUENTIN OUEST***MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2012 approuvant le budget primitif 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe zone Saint Quentin Ouest comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	72.881,41	Titres émis	72.881,32
<b>Total :</b>	<b>72.881,41</b>	<b>Total :</b>	<b>72.881,32</b>
		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>- 0,09</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis. N-1	42.503,20		
Mandats émis	72.881,32	Titres émis	42.503,20
<b>Total :</b>	<b>115.384,52</b>	<b>Total :</b>	<b>42.503,20</b>
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>72.881,32</b>		

Résultat de l'exécution : - 72.881,41 €

## RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Reports	0,00	Reports	0,00
<b>Solde des restes à réaliser :</b>	<b>0,00</b>		

Résultat cumulé : - 72.881,41 €

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

BUDGET ANNEXE LES LONGUES RAYES

## MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612.12 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2012 approuvant le budget primitif 2012,

Considérant que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Considérant que le compte de gestion du comptable fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'ordonnateur,

Vu le document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14 et le rapport de présentation,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2012 du budget annexe zone les Longues Rayes comme suit :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté N-1 (excédent)	0,00
Mandats émis	237.167,50	Titres émis	237.167,66
<b>Total :</b>	<b>237.167,50</b>	<b>Total :</b>	<b>237.167,66</b>
		<b>Résultat (excédent)</b>	<b>- 0,16</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Solde investis. N-1	202.042,10		
Mandats émis	237.167,03	Titres émis	202.042,10
<b>Total :</b>	<b>439.209,13</b>	<b>Total :</b>	<b>202.042,10</b>
<b>Résultat (déficit)</b>	<b>237.167,03</b>		

Résultat de l'exécution : - 237.166,87 €

**RESTES À RÉALISER - FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Reports	295,00	Reports	0,00
<b>Solde des restes à réaliser :</b>			
	<b>- 295,00</b>		

**Résultat cumulé : - 237.461,87 €**

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Marie JULLIEN, premier adjoint, prend la présidence de l'assemblée pour le vote des comptes administratifs 2012. Madame le Maire étant sortie, elle n'a pas pris part au vote.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE DE L'EAU*

Un mot sur les différents budgets annexes. Pour l'eau, nous avons minimisé le recours à l'emprunt en 2012 à hauteur de 45 % des crédits votés tout en poursuivant le renforcement du réseau à un haut niveau. Par rapport au budget voté, le taux de réalisation de cet article ressortissant à 91,9 % est excellent.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE*

Pour l'Elispace, les résultats sont équilibrés, notamment grâce à un taux très supérieur aux prévisions des recettes liées à la location de la salle dont les taux de réalisation sont de 123,67 % pour la facturation des frais annexes et de 82,41 % sur le produit de la location de l'équipement. Grâce à ces bons résultats, la subvention d'équilibre versée par le budget général a pu être diminuée de plus de 15 % par rapport à la somme prévue au budget.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE DE LA MARETTE*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE DE LA LONGUE HAYE*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE LES RIGALLOIS*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE AGEL*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DU TILLOY*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ SAINT-QUENTIN OUEST*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

*BUDGET ANNEXE LES LONGUES RAYES*

Pour les budgets de zones, sans reprendre le détail de chacun d'entre eux qui figure dans votre rapport, je distinguerai ceux qui sont en phase de travaux et d'aménagement qui sont, pour l'instant, encore déficitaires et ceux qui sont en phase de commercialisation active qui retrouvent progressivement leur équilibre. Ils ont pour point commun une gestion rigoureuse des programmes d'emprunt, strictement proportionnée aux besoins effectifs de financement dans l'exercice, afin de limiter au maximum les frais financiers. Je citerai notamment le non recours à l'emprunt pour la Longue Haie, pour le budget Agel, pour le budget du Tilloy, pour le budget de Saint-Quentin ouest. Je citerai par contre en recettes des ventes importantes de terrains aménagés sur Agel pour plus de 1,35 millions d'€, le tout en engageant néanmoins plus de 2 millions d'€ de travaux d'équipements, notamment sur la Longue Haye et sur Agel.

En conclusion de ce bref panorama de nos comptes administratifs 2012, il ressort que les résultats ont parfaitement respecté les objectifs que nous nous sommes fixés lors de nos décisions budgétaires dans un souci d'équilibre financier mais aussi, et c'est important, de qualité des services publics rendus à nos populations, même si le contexte demeure difficile pour l'ensemble des collectivités territoriales. De tout ceci, je voudrais remercier bien vivement mes collègues de leur réalisme et l'ensemble des services de la ville qui, grâce à leur sens du service public et leur concours assidu, ont permis ces résultats au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens. Mes chers collègues, le débat est ouvert.

**M. RAHOU** : Merci M. JULLIEN. C'est toujours un plaisir d'intervenir, surtout lorsque vous êtes président de séance. J'attends à chaque fois le compte administratif pour avoir au moins ce plaisir-là.

S'il est un moment de vérité en matière budgétaire pour la majorité en place, c'est sans doute celui de l'examen du compte administratif, c'est-à-dire l'exécution du budget de l'année précédente.

Ce temps de débat autour du compte administratif est un exercice politique profond, révélateur, et dont de nombreux enseignements doivent être tirés. Après avoir entendu avec attention M. JULLIEN, je souhaite vous exposer une analyse différente de celle présentée par notre premier adjoint.

Sur un point de vue financier, le compte administratif 2012 met en exergue une baisse du dynamisme de notre ville directement engendrée par la réduction de l'autofinancement. Annoncés dès décembre 2011 dans le budget, les virements en section d'investissement subissaient une diminution de 25 % de l'autofinancement entre 2011 et 2012. Cette baisse sans précédent fut le fruit de vos choix. Le virement en section d'investissement est la décision politique du maire. Aujourd'hui, le résultat est inquiétant. Les

investissements stagent et Beauvais prend du retard. Je vous rappelle qu'entre 2011 et 2014, la moyenne des dépenses d'équipement était prévue à hauteur de 305 € par habitant, alors que la moyenne pour les villes de 50 000 à 100 000 habitants en communauté d'agglomération est de 490 €, soit 60 % de plus. Quelle différence significative et quel retard faites-vous prendre à notre ville.

À chaque fois que vous avez lancé une opération correspondant aux besoins de développement de notre ville, nous avons apporté notre soutien au projet en question parce que nous considérons que le développement des investissements est vital pour un territoire, pour son développement économique, pour l'emploi et pour son attractivité. Notre analyse, vous la partagez. Mais alors que vous êtes aux responsabilités, vous ne la mettez pas en œuvre. En effet, lorsque nous analysons le compte administratif 2012, nous nous rendons compte que le taux de réalisation des emplois d'investissement n'est que de 73 %. Ce taux, qui régresse de près de 10 % en une année, retrouve ses mauvais chiffres de 2010 qui, au final, correspondent à votre norme. A titre de comparaison, je vous signale que le taux de réalisation du conseil général de l'Oise est constant depuis plusieurs années et culmine à 87 %, soit 15 points supérieur au vôtre.

À grands renforts de communication, vous annoncez régulièrement que vous avez levé des sommes inégalées en faveur de l'investissement dans notre ville. Mais entre les annonces et la réalité, ce compte administratif nous prouve, une fois de plus, qu'il existe une grande marge de manœuvre entre ce que vous dites et ce que vous faites. Lorsque vous ne reportez pas des investissements d'une année sur l'autre, vous le faites d'un mandat à l'autre et d'une campagne électorale à une autre. Un exemple que vous nous présenterez plus tard est celui de la halle couverte que vous promettez pour la troisième fois. Ce sont bien ces pratiques qui expliquent votre faible taux de réalisation des emplois d'investissement.

Pour aller plus loin et nous montrer davantage concrets, nous pouvons prendre exemple sur le chapitre 23 concernant les travaux en cours. Nous observons que 20 millions d'€ ont été budgétisés pour 2012. Seulement 13 745 000 € ont été engagés. Mais où est passé le reste ? Où est passée cette enveloppe destinée à l'amélioration du cadre de vie des habitants de notre ville ? Vous avez inscrit des recettes pour faire face à ces dépenses. Vous avez fait appel à l'impôt et à la contribution directe des Beauvaisiens pour obtenir cette enveloppe. C'est probablement en regardant dans les frais de communication que nous pourrions retrouver cette somme. En la matière, vous n'hésitez pas à engager des dépenses disproportionnées et indigestes pour les Beauvaisiens qui voient leurs boîtes aux lettres déborder de tracts à votre effigie, Madame le Maire, et dont les téléphones portables sont désormais saturés sans qu'ils sachent vraiment comment vous avez récupéré leurs numéros de téléphone. Qu'elle ne fut pas notre stupéfaction lorsque nous avons découvert que votre communication agressive pourchassait les Beauvaisiens jusque dans les salles du cinespace où vous vous offrez le haut de l'affiche sur le compte des Beauvaisiens. Le pire, c'est qu'ils doivent financer tout cela eux-mêmes.

Un exemple est à citer, Madame le Maire. Celui-ci concerne l'édition à grand tirage, avec une distribution

toutes boîtes, de pas moins de deux bilans de mandats en l'espace d'une année. Vous avez décidé de consacrer votre mandat actuel à la préparation d'une campagne électorale en vue de 2014. C'est votre droit. Néanmoins, la méthode devient indécente.

Il existe un autre poste très coûteux que vous avez même sanctuarisé et où vous dépensez sans compter. C'est ce que nous appelions un temps le projet de centre commercial de la place du Jeu de Paume et qui n'a plus d'autre nom pour les Beauvaisiens aujourd'hui que celui de trou du Jeu de Paume. Trou sur la place du Jeu de Paume mais aussi trou dans les caisses de la ville puisque ce sont encore près de 3 200 000 € que les Beauvaisiens ont encore dû aligner pour 2012, pour servir les caprices d'un promoteur privé qui saccage notre patrimoine, tout en mettant en péril l'équilibre de notre ville dans des conditions inadmissibles puisque le promoteur tant intéressé n'a toujours pas acheté la place.

Enfin, ce compte administratif, riche d'enseignements, doit aussi attirer notre attention sur sa partie consacrée à la fiscalité. Monsieur JULLIEN en a parlé. Concernant les contributions directes, la taxe d'habitation occasionne une recette supplémentaire pour la ville de 453 000 € cette année. Cette augmentation est due à une progression physique des bases, selon vous, Monsieur JULLIEN. Cela est totalement faux puisque, si votre plan 4 000 clés est loin d'être atteint, il ne faut pas oublier que vous y incluez même les chambres étudiantes. Ce qui explique réellement cette hausse des recettes, c'est tout simplement votre matraquage fiscal de 2009 qui continue d'occasionner de nombreux dommages collatéraux dans la population de notre ville. La suppression des abattements à la base, instaurés par la majorité de gauche en 1983 sous la houlette de Walter AMSALLEM - dont je salue la présence ce soir - vous amène à rendre imposables un certain nombre de Beauvaisiens aux revenus fragiles. La presse locale a encore eu l'occasion d'en parler récemment en exposant les difficultés rencontrées par des familles beauvaisiennes.

En résumé, ce compte administratif précise bien le cadre de votre action à la tête de la ville. Un paradoxe qui vous est bien propre consistant à endormir une ville avec un potentiel économique et démographique précieux. Gérer la ville de Beauvais ne peut se réduire à la multiplication des dépenses de communication. Le vernis craque, Madame le Maire. Il est temps de réveiller notre ville que vous avez endormie. Ce réveil, tant attendu par les Beauvaisiens, nous l'opérerons dès 2014 en actionnant les leviers du développement de notre ville et en mettant en œuvre une véritable stratégie de développement de territoire pour qu'enfin notre ville retrouve un esprit naturel, un rayonnement sortant des artifices coûteux et superficiels que vous voulez imposer à Beauvais.

**Mme Le MAIRE :** M. RAHOUI, il me semble, tout d'abord, que vous avez perdu la raison. Ce n'est pas possible. «Une ville endormie». Quand nous sommes arrivés en 2001, aucun cadre ne voulait être embauché à Beauvais. Personne ne voulait venir à Beauvais. Personne ne savait où était Beauvais. Vous vous êtes moqué de nous pendant un certain temps quand nous gagnions des prix. Demain, nous allons obtenir un « territorial » d'excellence pour un certain nombre de projets qui ont été mis en place et recom-



pensés au niveau national. C'est grâce à ces projets, Monsieur RAHOUI, que la ville a atteint, aujourd'hui, une notoriété dont nous sommes fiers. Je n'ai pas le sentiment qu'elle dorme ou qu'elle ronronne. Non seulement elle ne dort pas mais elle investit. Depuis 13 ans, nous avons investi, en moyenne, entre 16 et 20 millions d'€ par an dans cette ville. Je ne vais pas vous faire le catalogue de nos réalisations. Si vous étiez fair-play, vous pourriez convenir que la ville a changé, qu'elle est plus sûre, plus belle et que ça se voit. Que la ville ait changé dans des domaines qui ne vous conviennent pas – je peux le comprendre – mais si vous aviez un petit peu d'élégance politique, vous reconnaîtrez qu'une personne de bonne foi ne peut dire, en revenant dans cette ville qu'il aurait quitté il y a dix ans, que la ville n'a pas changé.

Pour répondre sur les annonces de travaux qui n'ont pas été faits, je vous rappelle qu'un certain nombre de partenaires – je ne pousserai pas l'outrecuidance de dire lesquels – ont affiché des panneaux absolument immenses pour ne jamais donner le moindre sou dans la caisse municipale. Je pense à la rue de Clermont et au chenil municipal, pour ne citer que ces deux faits. Sur le pont de Paris, même si nous avons eu le bénéfice de la générosité du conseil général, il y a quand même 6 millions d'€ nouveaux qu'il nous faut trouver. Alors oui, il y a certains aménagements que mes collègues ont acceptés de réaliser dans le cadre de leurs délégations. L'imprévu dans la gestion d'une ville existe aussi.

Dernier point. Je vais vous dire ce que votre gouvernement est en train de faire pour les collectivités. J'ai l'occasion de présider la Fédération des villes moyennes avec Christian PIERRET qui fait partie de votre famille politique. J'ai fait un point presse avec lui mercredi sur, non pas la rigueur comme le dit votre collègue Thierry AURY, mais sur l'austérité que met en place votre gouvernement. Cette année, même s'il y a déjà un certain nombre de restrictions qui avaient été faites - et je les assume pleinement - par le gouvernement précédent, c'est un million d'euros que la ville de Beauvais va perdre en dotations d'État diverses et variées. L'année prochaine, on nous dit que ce sera 30 % de plus. Monsieur RAHOUI, un peu d'humilité dans la gestion programmée telle que vous l'envisagez. Je peux vous dire qu'avec les rythmes scolaires et la baisse des dotations de l'État, il va falloir économiser. Ce ne sont pas quelques dizaines de milliers d'euros sur la communication qui va nous permettre de faire des économies. Croyez-moi, il va falloir vous pencher dans les comptes.

**M. JULLIEN** : Avant de répondre à Monsieur RAHOUI, je voudrais donner la parole à Thierry AURY qui la demande avec insistance depuis un moment.

**M. AURY** : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voulais réagir à la dernière intervention de Madame le Maire. Je crois que tout ce qui est excessif est insignifiant. Je crois qu'il serait absurde de prétendre qu'il ne s'est rien fait dans cette ville depuis 2001 et heureusement. Pour reprendre votre expression, vous pourriez aussi être fair-play en reconnaissant l'importance des équipements et des services publics qui existaient dans notre ville.

**Mme Le MAIRE** : Je l'ai toujours fait Monsieur AURY. Je sais ce que je dois aux mandats précédents.

**M. AURY** : C'est encore mieux en disant tout ce que vous deviez aux mandats précédents. Quand vous indiquez que personne ne connaissait Beauvais avant 2001, c'est un peu excessif. Je crois qu'il faut reconnaître les grandes choses qui ont été réalisées dans les mandats successifs entre 1977 et 2001, dont les Beauvaisiens continuent de bénéficier et dans lesquelles vous vous êtes inscrite ensuite et que vous avez repris à votre compte. Je pense au plan d'eau du Canada, à l'espace culturel, à la restauration municipale, aux centres de loisirs...

**Mme Le MAIRE** : C'est nous qui l'avons refaite.

**M. AURY** : Je suscite beaucoup de réactions, c'est très bien. Sur la restauration municipale, il est normal qu'au bout de 25 ans, on soit obligé de refaire des travaux. C'est le propre de la vie de toute collectivité. C'était une observation de départ.

Je reviens sur le compte administratif. Evidemment, le compte administratif reprend, à la fin de l'année 2012, les choix que vous avez faits au cours de l'année, choix sur lesquels nous nous sommes exprimés au cours des délibérations, parfois en les votant, parfois en nous prononçant contre de manière cohérente, comme sur le projet Hammerson dont nous continuons de penser qu'il est une faute et qu'il ne répondra en rien à ce que vous prétendez.

Je voudrais pointer ce qui apparaît dans le compte administratif comme des points de fragilité. A nouveau, les marges de manœuvre de la ville se rétrécissent puisque le résultat de clôture passe de 4 millions d'€ l'an dernier à un million d'euros cette année. Elles se réduisent alors même que vous continuez de bénéficier de l'importante hausse d'impôts que vous aviez décidée en 2008. Il faut rappeler que, chaque année, la ville a collecté 6,6 millions d'€ d'impôts en plus par rapport à ce que nous collectons en 2008. Même si on les amoindrit de l'inflation, ces 6,6 millions d'euros représentent une charge lourde pour les ménages. Malgré cela, les marges se réduisent à nouveau. Je vous rappelle que vous aviez été contrainte de procéder à cette forte hausse d'impôts parce qu'il n'y avait plus aucune marge de manœuvre. Quand on lit votre rapport, c'est mine de rien une sérieuse accusation sur la politique menée ces dernières années puisque vous indiquez que pour la quatrième année consécutive la dotation globale de fonctionnement est en baisse. Sur la période 2008-2012, cela représente 1 738 000 €. Vous indiquez que les compensations de l'État, cumulées sur la même période, représentent 1 071 000 €. Vous indiquez au total que la diminution des dotations de l'État représente sur la période 2 158 000 € de moins. C'est quand même une accusation sévère sur la politique menée antérieurement puisque ce sont autant de ressources qui sont utilisées en moins pour des investissements utiles pour la population. De ce point de vue-là, vous approuviez hier ces amputations. Aujourd'hui, vous les condamnez. Nous nous y opposons hier. Avec la même cohérence, nous nous y opposons aujourd'hui. Nous pensons que c'est une faute politique d'amputer le budget des collectivités locales alors que ce sont elles qui réalisent les 3/4 des investissements publics dans ce pays.

Enfin, je voudrais terminer sur ce point. J'ai souvent eu l'occasion de revenir sur l'augmentation des charges financières. J'ai peut-être envie de retenir simplement

ce chiffre qui devrait quand même tous nous scandaliser et nous mobiliser. En charges financières aux banques, les Beauvaisiens ont payé, l'an dernier, 4 300 000 €. Il s'agit des intérêts remboursés aux banques. A un autre endroit du compte administratif, vous indiquez que 51 % de nos emprunts sont encore à un taux supérieur à 4 %. Je ne me lasse pas de répéter que ces banques qui nous prêtent à plus de 4 %, et parfois beaucoup plus, reçoivent l'argent de la Banque centrale européenne à 1 %. Elles nous le reprêtent 4 fois plus cher. Cet argent pourrait être utile pour investir. Je regardais la tranche de réhabilitation de l'école Saint-Exupéry qui est à 1 300 000 €, cela correspond à trois tranches de rénovation de l'école Saint-Exupéry ou d'autres écoles de la ville. C'est de l'argent qui manque pour la collectivité soit pour investir, soit pour alléger la charge des impôts sur les ménages. Cet argent qui est extorqué à notre collectivité ne sert pas à de l'investissement utile mais sert uniquement à de la spéculation, même si certains ici ne veulent pas le reconnaître. Je pense que cet élément fort devrait nous mobiliser pour que nous fassions éclater ce poids des banques, ce dictat sur les collectivités, et plus globalement ce carcan d'austérité qui handicaperait la future majorité municipale quelle qu'elle soit l'an prochain. Au final, il se traduit par des sacrifices supplémentaires pour les familles, par la remise en cause de services publics ou d'investissements utiles à la population. Je voulais profiter de ce débat sur le compte administratif pour pointer ce chiffre. L'an dernier, reprenez-le, les Beauvaisiens ont versé 4 300 000 € d'intérêts de charges financières aux banques inutilement. C'est de l'argent qui a été extorqué sur le dos des Beauvaisiens et qui manquent pour répondre à des besoins utiles de la population.

**Mme Le MAIRE :** Je voudrais juste ajouter que le Président de la République avait dit que la finance était son ennemi. Je n'ai pas le sentiment qu'il règle beaucoup de comptes aux finances. Je partage beaucoup de ces points avec vous, Monsieur AURY. Je pense que vous avez une certaine honnêteté intellectuelle par rapport à ce qui se passe dans cette ville depuis 13 ans. Je peux vous dire que j'apprécie votre jugement. Par contre, je crois qu'aujourd'hui le problème va être l'asphyxie des finances locales programmée et orchestrée par le gouvernement socialiste.

Quand on nous parle d'un prochain pacte de confiance et de responsabilité, j'y vois un pacte de défiance vis-à-vis des collectivités locales puisqu'on nous annonce 15 milliards d'euros d'économies dès 2014 et 3 milliards d'euros en 2015. Avec cela, il faudra construire des budgets.

**M. TABOUREUX :** Merci Monsieur JULLIEN. Je vais essayer de répondre à Medhi RAHOUI. La dernière fois que vous aviez parlé de communication, je m'étais un peu emporté. Je vais essayer de répondre calmement, avec des chiffres qui ne sont pas polémiques et des faits qui ne prêtent pas à contestation. Je fais cette tentative.

Vous avez parlé de projets annoncés et que nous ne réalisons pas. Des tas de choses ont été faites lors des mandats précédents et depuis 2001. Je ne pense pas que l'on puisse nous soupçonner d'un manque de capacités de réalisation. Je pense que nous réalisons à peu près tout ce que nous annonçons. Quelque fois,

nous en faisons plus et vous nous critiquez pour cela. Nous avons une fâcheuse tendance à essayer de tenir coûte que coûte nos engagements.

Vous parlez de la halle couverte. Ce n'est pas un projet qui sort comme ça d'un chapeau. Le premier projet date du mandat 1983-1989. Il y a même des croquis qui ont été réalisés en 1985 quand la rue de la Taillerie et rue Louvet ont été rendues piétonnes. La halle couverte a fait partie des programmes municipaux en 1989, 1995, 2001. Nous annonçons que nous allons nous pencher sur la question. Si les Beauvaisiens nous font confiance, ce sera une réalité sur le mandat prochain. Pendant 18 ans, la halle couverte a été annoncée. Cela n'a pas été considéré comme une priorité. Je n'ai pas de souci avec cela. Il faut des priorités. Les choix ont été faits en connaissance de cause. Vous ne pouvez pas nous reprocher des choses sur la capacité de réalisation alors que plusieurs projets comme celui-là ont traîné pendant trois ou quatre mandats sans être réalisés. Le complexe Aquaspace était annoncé, sous un autre terme en 1989, en 1995, en 2001. L'équipe municipale sait très bien que c'est compliqué puisque nous nous y sommes attelés dès 2001. Il a fallu six ans pour mener à bien ce gros projet. Il faut une volonté politique, de la détermination et de la constance. Pour la capacité de réalisation, je pense que nous ne sommes pas critiquables. C'est la même chose pour la Maladrerie. Le salon des antiquaires a eu du mal à prendre parce qu'on avait les pieds dans la terre. La municipalité précédente a essayé d'attirer des fonds et l'intérêt sur la Maladrerie. Cela n'a pas pris. C'est peut-être un problème d'époque ou de timing. Je ne sais pas. Effectivement, la nouvelle équipe municipale a jugé ce projet emblématique. Nous l'avons réalisé. Sur ces exemples là, il ne faut pas faire de procès d'intention.

Sur l'UPC, je vous accorde, j'ai eu une discussion avec Monsieur AURY en 2001, vous m'aviez parlé de ce projet à côté des services techniques. Effectivement, je le répète et je l'ai déjà dit, j'ai les documents qui le prouvent, il y avait un projet d'Unité de Production Culinaire. Ce projet existait à l'état d'embryon. Il était peut-être plus avancé dans certaines têtes. Sur le papier, ce n'était pas un dossier. Il y avait un plan avec la recopie de ce qu'il y avait, rue de Calais, sur l'emplacement à côté des services techniques. C'était un copier-coller du bâtiment de la rue de Calais. La décision a été prise en 2002. Nous avons pris le temps de la réflexion. Nous avons gardé la restauration scolaire en régie. L'inauguration a eu lieu en 2004. L'UPC était certainement un projet de la municipalité précédente. Elle n'a pas été considérée comme la priorité des priorités. En 2001, cela devenait difficile de mettre aux normes l'UPC existante. Ce projet devenait prioritaire. Vous l'auriez sans doute réalisé. Mais vous ne pouvez pas dire que c'était dans les tuyaux et que c'était bouclé. Ce n'est pas vrai.

J'en reviens sur la communication. Nous vivons à Beauvais ce que nous vivons dans beaucoup d'entreprises. La communication est un secteur qui évolue énormément. Il y a quinze ans, la ville faisait appel à des cabinets externes comme Euro RSCG qu'on ne peut pas soupçonner d'être un cabinet non partisan, parce qu'il travaillait beaucoup pour les villes de gauche à l'époque.

Beaucoup d'autres villes faisaient appel à des

cabinets de communication. Cela n'a pas été le choix fait par la ville de Beauvais. Je pense d'ailleurs que c'est de moins en moins le choix des villes en France. De nombreuses publications étaient cofinancées par la publicité. Souvent, cette publicité était payée par des fournisseurs de la ville. Nous avons trouvé que ce n'était pas très sain. Cette décision a été prise par Madame le Maire et par l'équipe municipale en 2001. Cela nous mettait dans une position délicate par rapport aux appels d'offres. Nous avons choisi d'avoir une communication clean, financée sur le budget de la ville sans faire appel à la publicité. Cette publication-là date de 1989. Elle a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de Beauvais. Cela a été financé par la publicité. Quand on regarde la première page, ça ne laisse aucun doute. Elle a été diffusée au 1er trimestre 1989 au terme duquel se déroulaient les élections municipales. Cela a coûté, à l'époque, 150 000 € courants, soit environ 190 000 € en € constants. Mais cela n'entrait pas dans le budget communication de la ville. Aujourd'hui, nous n'avons plus de publicités extérieures.

Les modes de communication ont changé. Cela peut paraître agressif mais aujourd'hui, nous devons être actifs sur les réseaux sociaux, sur le site web de la ville qui est rénové tous les trois ou quatre ans. Les internautes n'apprécient pas d'attendre pour obtenir une information. Nous sommes obligés d'avoir des sites de plus en plus intelligents qui tracent ce que les internautes vont chercher. C'est la même chose sur Google qui trace vos recherches et qui vous propose des réponses en lien avec votre recherche. Des progrès sont réalisés. Une chose m'inquiète dans votre raisonnement. Vous donnez l'impression de penser que lorsqu'il y a davantage de communication, cela coûte forcément plus cher. Ce n'est pas du tout notre raisonnement. Cela m'inquiète que des gens qui souhaitent accéder à ces responsabilités pensent que si nous faisons plus de communication, cela coûte forcément plus cher. Si vous êtes aux commandes après, ces réflexes peuvent engendrer des dépenses qui ne sont pas forcément nécessaires. Aujourd'hui, nous faisons moins appel aux graphistes et aux cabinets extérieurs. Nous internalisons pour pouvoir réagir très vite. Sur le web, si vous faites appel à un cabinet extérieur, vous réagissez en quatre jours. Cela vous coûte plus cher et vous ne réagissez pas en temps réel. Pour toutes ces raisons, nous avons besoin d'internaliser un certain nombre de ressources.

Si nous prenons le compte administratif de 1999, la communication de la ville de Beauvais était de 849 893 € constants. Aujourd'hui, la communication est de 347 475 €. Vous serez d'accord pour dire qu'avec les 500 000 € de différence, nous pouvons embaucher une armée. La communication de la ville est moins chère qu'elle ne l'était à l'époque. Il y a eu une ou deux années de hausse quand nous sommes arrivés mais depuis la communication globale est quasiment en baisse tout le temps. C'est la même chose dans l'entreprise dans laquelle je travaille. Nous n'avons pas de service de communication. Aujourd'hui, nous avons cinq personnes et la communication coûte moins chère. C'est la même chose pour la ville de Beauvais. Je pense d'ailleurs que nous communiquons mieux. Nous ne nous sentons pas les mains liées par des annonceurs qui seraient en même temps des fournisseurs de la ville. Nous faisons de

l'information. Nous ne sommes pas conseillés par des cabinets extérieurs qui nous expliquent sur quoi nous devons communiquer. On parle des projets beauvaisiens avec des moyens modernes. Malgré tout, je suis désolé de vous dire que cela coûte moins cher.

**M. PIA :** Mes chers collègues de l'opposition et surtout le responsable du groupe socialiste, Monsieur RAHOUI, j'ai l'impression à vous entendre que nous n'habitons pas dans la même ville et que nous ne faisons pas la même lecture de ce budget. J'ai plutôt l'impression que vous avez lu le budget d'autres collectivités mais en tout cas pas le nôtre. Quand on vous entend, sur le chapitre de l'investissement, nous dire que notre autofinancement baisse parce que notre ville est moins dynamique, je crois que nous ne pouvons pas lier la diminution de l'autofinancement à la baisse du dynamisme de la ville.

Concernant vos remarques sur notre investissement, nous n'avons pas arrêté de vous entendre, pendant toute cette mandature, sur le fait que nous nous endettions. Vous nous reprochiez de dépenser trop d'argent. Je vous rappelle que lorsqu'on investit, bien évidemment, on emprunte. Ce sont les emprunts qui nourrissent les investissements. Je trouve que votre discours est complètement contradictoire avec ce que nous avons pu entendre pendant toute cette mandature.

Vous nous parlez d'une baisse des investissements. Je suis obligé de reprendre le compte administratif et de vous citer l'ensemble de nos investissements :

- la participation aux travaux d'aménagement des abords de la cathédrale ;
- les travaux de la Cité des fleurs ;
- l'école Saint-Exupéry ;
- le chenil municipal ;
- le réaménagement de la rue de Clermont ;
- le dévoiement des réseaux sur le quartier Saint-Lucien ;
- l'étude d'urbanisme ZPPAUP ;
- la participation aux travaux de construction du Pôle de proximité ;
- la couverture de l'église Saint-Etienne ;
- le tennis couvert ;
- le parc urbain Saint-Quentin ;
- le pont de Paris ;
- les travaux de l'opération Cœur de ville ;
- le boulevard de l'Assaut ;
- la rue d'Amiens ;
- le programme annuel travaux voiries et trottoirs.

Je pourrais continuer cette liste. Vous ne pouvez pas dire que la ville de Beauvais n'investit pas. Je pense que la critique que vous formulez n'est certainement pas celle que partagent les Beauvaisiens qui sont quasiment unanimes à reconnaître que la ville de Beauvais s'est transformée depuis 2001. Comme Madame le Maire l'a dit, nous ne partons pas de rien. Les équipes municipales précédentes ont accompli du travail. Nous l'avons poursuivi. En 2001, je peux vous affirmer que Beauvais était une ville peu connue. Aujourd'hui, il ne suffit plus de faire les choses, il faut aussi le faire savoir. La communication est vraiment fondamentale si nous voulons attirer des entreprises, des cadres, de nouveaux habitants.

Sur vos critiques concernant l'augmentation des impôts, elle commence à dater maintenant Monsieur RAHOUI. Depuis le début de la mandature, nous n'avons pas augmenté les impôts. C'est un couplet annuel que vous nous ressassez parce qu'il faut bien que vous trouviez des critiques. Dans les mandatures précédentes, on a pu regretter des baisses importantes des dotations qui nous étaient allouées par l'État. Nous n'avons pas manqué de réagir par rapport à cela. Je pense que nous avons été parfaitement honnêtes. Seulement, le nouveau gouvernement nous annonce pour 2013 une baisse de 350 000 € de DGF, une baisse de 87 000 € de DSU, une baisse de 150 000 € de dotation CAF, une baisse de 172 000 € de compensation d'État, une baisse de 18 500 € de DSC. Je ne cite pas toutes les baisses que nous avons dû subir de la part des autres collectivités, du conseil général et du Conseil régional. Je pense notamment au théâtre, comme Madame le Maire l'a rappelé tout à l'heure. Pour équilibrer un budget, heureusement que nous avons pu faire cette augmentation des impôts. C'est vrai que c'est un effort des Beauvaisiens qui restait nécessaire pour assumer notre charge d'investissement et la qualité des services publics.

Je voudrais remercier tout particulièrement l'ensemble des agents de la ville de Beauvais qui se dévouent pour le plus grand bien des habitants. Par rapport à la communication sur laquelle vous ne cessez de nous critiquer, je veux dire que ce bilan que nous avons réalisé est aussi une manière de rendre hommage au travail effectué par nos agents au sein des services municipaux.

Ce travail a été salué par l'obtention des cinq @ au label des villes internet qui récompensent les efforts que nous faisons pour une communication plus moderne et, finalement, beaucoup moins coûteuse qu'elle ne l'était, comme l'a exprimé Monsieur TABOUREUX à l'instant. Voilà ce que je souhaitais vous répondre, Monsieur RAHOUI.

**M. JULLIEN :** Monsieur RAHOUI, vous avez vertement critiqué notre compte administratif. Néanmoins, il y a une chose que vous feriez bien de reconnaître, c'est qu'il était parfaitement conforme à nos budgets, ce qui est quand même la moindre des choses. Le compte administratif doit être le reflet d'une bonne exécution des budgets qui ont été votés. Je sais bien que vous n'avez jamais voté nos budgets. Pourtant, vous avez dit que vous avez toujours soutenu des investissements plus importants. Mais vous avez toujours refusé, au sein de notre assemblée, les moyens nécessaires pour pouvoir accomplir des investissements encore plus importants. Vous voulez bien m'écouter, Monsieur RAHOUI ?

**M. RAHOUI :** Je bois vos paroles.

**M. JULLIEN :** Vous ne buvez pas mes paroles puisque vous êtes en train de papoter avec votre voisine. À ce moment-là, cela ne sert à rien que je vous explique quoique ce soit si vous ne m'écoutez pas.

Donc, vous nous refusez ces moyens. Vous vous plaignez de l'augmentation que vous dites abusive des impôts locaux, qui était absolument nécessaire pour assurer l'autofinancement. Vous vous plaignez de l'endettement excessif. Vous vous plaignez des ressources que nous utilisons mal, comme vous le

dites, pour l'investissement alors que nous avons un taux de réalisation élevé. Que ne nous auriez-vous pas dit si jamais, au niveau du résultat de ce compte administratif qui n'est pas très important puisque nous allons mettre 700 000 € pour le budget supplémentaire, si nous avons mis des millions d'euros ? Vous nous auriez dit que nous avons trop d'argent, que nous devrions baisser les impôts, que nous devrions rendre l'argent aux Beauvaisiens comme vous le dites à longueur de chronique dans la revue municipale. Il s'agit d'être cohérent. Nous avons un compte administratif qui est équilibré, qui a été calculé au plus juste. Nous avons des emprunts utilisés de la manière la plus modérée.

N'oubliez pas qu'il était prévu, au titre des budgets primitifs, 12 500 000 € d'emprunts. Nous avons emprunté 5 millions d'euros de moins. J'aurais pu faire un très beau compte administratif, très excédentaire, avec 12 500 000 € d'emprunts. Mais j'aurais eu en résultat de clôture 5 millions d'€ de plus. J'aurais dit que c'était le pactole. Ce n'est pas pour autant que j'aurais plus investi. N'oubliez pas, Monsieur RAHOUI, qu'en matière d'investissement, il ne suffit pas de mettre de l'argent sur la table. Il faut aussi la capacité technique à pouvoir faire avancer les dossiers et réaliser les opérations avec les entreprises et les bureaux d'études. Je vais vous dire pourquoi le taux de réalisation n'est pas de 100 % dans les programmes d'équipement. C'est tout simplement pour ces raisons techniques. Le taux de réalisation que nous avons à l'heure actuelle est un taux parfaitement raisonnable et réaliste, c'est-à-dire qu'il correspond à la réalité technique des chantiers. Le compte administratif correspond à ce qui est réalisé. Or, ce qui est réalisé, c'est aussi ce qui est payé. Effectivement, des reliquats de facture apparaissent. Nous ne pouvons pas les prendre en compte dans les résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion. Il faut bien connaître cette mécanique pour comprendre la raison pour laquelle on ne fait jamais 100 % des prévisions en termes de réalisation au titre des opérations d'investissement. Cela n'existe dans aucune collectivité.

Je voudrais simplement dire un mot à propos de l'intervention de Thierry AURY. Je voudrais saluer son analyse sur les contraintes imposées par l'État. Sur tous les commentaires sur les débats d'orientations budgétaires que j'ai faits jusqu'à présent, je n'ai jamais été particulièrement tendre vis-à-vis des gouvernements quels qu'ils soient. J'ai toujours souligné les difficultés qui pouvaient être entraînées à la suite des contraintes budgétaires imposées par les différents gouvernements. Il faut noter une aggravation très importante de la situation qui va poser de sérieuses difficultés à toutes les collectivités territoriales, qu'elles soient de gauche ou de droite. Tout le monde se pose des questions, aussi bien au sein des fédérations des maires des villes moyennes, des grandes villes de France que du congrès de l'association des maires de France. C'est une difficulté que nous devons combattre tous ensemble, tout parti confondu, avec le seul souci de l'intérêt général de nos concitoyens en oubliant nos cartes de partis politiques au vestiaire.

**Mme ROUBI :** Je souhaitais intervenir très rapidement sur les chiffres que j'ai pu relever dans ce compte administratif concernant les dépenses relatives à la place du Jeu de Paume. Dans des dépenses de fonc-

tionnement figurent 439 000 € concernant le chantier des fouilles archéologiques de la place du Jeu de Paume. Il y a aussi 76 800 € pour le personnel recruté pour ce chantier. On peut peut-être rajouter, dans les investissements hors autorisation de programmes et crédits de paiement, la ligne concernant les travaux opération Cœur de ville – boulevard Saint-André, place du Jeu de Paume, rue Jeanne d'Arc – pour une somme de 774 000 €. Cela n'a rien à voir ? Je croyais que dans la convention signée avec Hammerson, il y avait une clause qui prenait en charge des travaux d'aménagement.

**M. JULLIEN** : Ce sont deux chapitres bien séparés. Poursuivez Madame ROUBI, nous vous répondrons.

**Mme ROUBI** : Je commence à faire ces additions de chiffres sur ce chantier du Jeu de Paume. Je voulais donc m'assurer que si le centre voit bien le jour, Hammerson allait bien rembourser ces sommes. Je m'interrogeais à ce sujet.

J'avais une autre remarque assez rapide. Dans la présentation, vous avez également présenté les budgets annexes. Je voudrais faire remarquer que le budget annexe Élispace montre que la subvention de la ville sur le budget principal représente les 2/3 du budget des recettes. C'est assez important. Le budget Élispace est extrêmement tributaire d'une subvention importante de la ville. Voilà les remarques que je voulais faire.

**M. JULLIEN** : Comme vous avez pu le noter, ma chère collègue, il s'agit de deux chapitres complètement différents. En ce qui concerne les dépenses qui ont été avancées pour l'opération du Jeu de Paume, celles-ci feront l'objet de remboursements. Tout ceci est inclus dans les restes à réaliser. Le règlement définitif sera dans le compte administratif 2013 puisque nous avons touché l'argent le 14 janvier 2013.

En ce qui concerne l'opération Cœur de ville, il y a toute une série d'opérations dont le fameux rond-point qui a été créé au débouché de la rue de Clermont. Cela n'a strictement rien à voir avec l'opération Hammerson. Que le complexe commercial Hammerson se fasse ou non, il fallait faire ce type d'opérations pour faciliter la circulation. Ces choses-là sont tout à fait importantes. Il convient bien de ne pas les mélanger de façon à ce que chacun retrouve ses petits.

En ce qui concerne l'Élispace, vous n'étiez pas au conseil municipal quand nous avons connu, malheureusement, les avatars de BSS et de la délégation de service public au début de notre précédent mandat. Nous avons décidé de reprendre ce dossier en régie directe.

Cela correspondait aussi à une demande de Thierry AURY qui souhaitait qu'on reprenne beaucoup de choses en régie directe. Nous vous avons suivi sur ce plan. En raison des contraintes liées au volley, il est évident qu'un équipement tel que celui-ci ne peut pas s'autoéquilibrer avec ses propres recettes. Depuis que nous l'avons repris en régie directe, il faut verser une subvention d'équilibre variable d'une année sur l'autre en fonction des résultats. Certaines années, les résultats d'exploitation sont plus importants. A ce moment-là, la subvention d'équilibre diminue. D'autres années, les résultats sont un peu moins importants. Il n'en demeure pas moins qu'il est très

difficile d'augmenter ces recettes d'exploitation parce que l'Élispace est occupé quasiment en permanence, soit pour le volet sportif, soit pour le volet exposition, soit pour le volet spectacle. Si nous augmentions inconsiderément les tarifs de location de la salle, plus personne ne viendrait. Nous aurions un équipement qui serait à financer en pure perte puisqu'il n'y aurait pas de recettes. C'est le meilleur équilibre que nous puissions réaliser au niveau de ce budget annexe Élispace en ce qui concerne les coûts et les produits.

**M. AURY** : En forme de boutade à mon collègue TABOUREUX concernant le document de bilan de 1989, cela paraissait assez touffu. Cela semble confirmer qu'un beau bilan était à présenter. Ce serait intéressant de le faire circuler pour se le remettre en mémoire. Sur la restauration municipale, j'ai simplement rappelé, et c'est une évidence, l'importance du développement de ce service à la population avec les municipalités d'après 1977.

Je voulais revenir sur le fond. A plusieurs reprises, j'ai entendu Madame le Maire et Monsieur JULLIEN approuver mes propos concernant l'intervention que j'ai faite. Madame le Maire, c'est à la sénatrice en quelque sorte que je m'adresse, il serait souhaitable d'avoir de la cohérence entre ce que l'on dit autour de la table du conseil municipal de Beauvais et ce que l'on vote au niveau national. A ma connaissance, vous avez voté le dernier budget du quinquennat Sarkozy qui prévoyait ces diminutions de dotations aux collectivités locales. Il est singulier de s'étonner après de leurs réductions sur place lorsqu'on les a votées. Plus récemment, vous avez voté ce qui, finalement, est aujourd'hui l'acte majeur de début du quinquennat de François Hollande. Je veux parler du pacte budgétaire européen qui malheureusement induit tout le reste, c'est-à-dire cette logique folle de réductions forcées des dépenses publiques dont découle le vote de budgets qui s'inscrivent eux-mêmes dans une logique d'austérité et induisent une continuité dans la réduction des dotations aux collectivités. Pour notre part au Front de Gauche, nous avons une cohérence. Nous nous sommes opposés, pour cette raison, au pacte budgétaire européen préparé par le précédent président de la République – et que vous avez voté en l'état – parce qu'il continuait de s'inscrire dans une logique contre laquelle 55 % des Beauvaisiens ont voté le 6 mai dernier en souhaitant rompre avec ces logiques antérieures. C'est bien de défendre et de déclarer des choses ici mais c'est encore mieux quand on peut mettre les votes, les positions nationales et locales en concordance.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur AURY, pour répondre à votre dernière intervention, je voudrais simplement vous rappeler un exemple : le fonds de péréquation. Souvenez-vous que j'ai demandé au conseil municipal d'adopter une motion contre ce fonds de péréquation décidé par les députés en 2008 et qui devait être appliqué deux ou trois ans après. C'est l'un des premiers débats auxquels j'ai participé au Sénat. J'ai proposé un amendement. Nous avons bataillé avec deux autres sénateurs pour réduire la participation la première année de ce fonds de péréquation. Je peux vous dire que nous avons voté contre le fonds de péréquation tel qu'il était mis en œuvre pour l'année 2013. Nous avons obtenu de la diviser par 2. Malheureusement, cela continue alors que vos amis

avaient dit au Sénat, il y a maintenant 18 mois, qu'ils reviendraient sur le fonds de péréquation. Je ne vois rien venir. Apparemment, il faut payer des sommes importantes puisqu'il y a un facteur multiplicateur qui arrivera à plus d'1,5 millions d'euros pour nous en 2014 et 2015.

En fait, c'est dû par la communauté d'agglomération. Evidemment, Beauvais apporte un écho substantiel à ce fonds de péréquation. Je regrette que le gouvernement de François Hollande ne revienne pas sur cette notion de fonds de péréquation. Je trouve que Beauvais n'est pas une ville riche. Un Beauvaisien sur 2 ne paye pas d'impôts. Beauvais touche la DSU, voire même la DSU cible. C'est complètement contradictoire avec le fait que nous devons apporter globalement 10 millions d'euros à la communauté urbaine de Lille. Franchement, j'ai un peu de mal à comprendre comment certains parlementaires, à l'époque, avaient pu parler de solidarité. Solidarité ne rimait pas avec équité.

**M. JULLIEN :** Une petite précision sur la montée en charges du fonds de péréquation intercommunal et communal. A terme, le prélèvement sur les collectivités territoriales devait dépasser le milliard d'euros au niveau national. Vous mesurez l'enjeu que cela peut entraîner. Le principe même de ce fonds de péréquation intercommunal et communal est d'essayer de désengager en partie l'État au niveau de la solidarité qu'il doit au niveau des communes pour pouvoir dire que les communes riches vont se substituer à l'État pour financer les communes pauvres. Malheureusement, la définition de communes riches, au niveau de ce système, apparaît à un niveau très bas. La commune de Beauvais ne pourrait en aucun cas être considérée comme une commune riche puisque nous bénéficions de la DSU cible. Monsieur AURY, je crois que vous avez déjà parlé trois fois.

**M. AURY :** Ce sera la 3<sup>ème</sup>, Monsieur JULLIEN. Ce sera très court mais très intéressant et très sérieux. A propos de la péréquation, nous nous insurgeons contre une logique selon laquelle les recettes ne pourraient pas augmenter globalement pour les collectivités et qu'il faudrait en piquer à certaines jugées plus riches pour en donner à d'autres jugées plus pauvres, si tant est qu'après nous soyons d'accord sur les critères. Nous, élus du Front de Gauche, nous portons depuis de très nombreuses années une proposition, que je ne me lasse pas de répéter parce qu'elle a encore plus d'actualité que jamais, de mise en place une cotisation sur les sommes fabuleuses qu'on appelle les actifs financiers des entreprises. Cela ne concerne ni la PME du coin, ni le boulanger. Cela concerne des grandes sociétés, les compagnies d'assurance, les supermarchés. Cela concerne ces grandes sociétés qui réalisent des dizaines de milliards de profits. Elles ont des placements en actifs financiers. Depuis des années, nous avons demandé une contribution qui pourrait être marginale, entre 0,3 et 0,5 %, sur ces sommes absolument fabuleuses. Avec Internet, chacun peut aller consulter tout ce qui relève des actifs financiers dans les comptes de la nation. Vous verrez que ce sont des sommes considérables. Cette seule petite cotisation des actifs financiers amènerait plusieurs dizaines de milliards aux collectivités locales qui pourraient être réparties par péréquation. Pour la seule ville de Beauvais, cela correspondrait à plu-

sieurs millions d'euros. J'ai fait une tribune municipale à ce sujet, il y a quelques mois. Là, nous sommes dans de la réelle péréquation. Nous ne sommes pas en train de chercher à déshabiller Pierre pour ne même pas rhabiller Paul.

**M. JULLIEN :** Nous prenons acte. Je crois que nous avons largement débattu. Une intervention de Madame ABLA peut-être ?

**Mme ABLA :** Avec ma collègue Brigitte CARPENTIER, nous avons eu une position concernant le budget principal. Vous ne serez pas étonnés quand je vais vous dire que notre position concernant le compte administratif sera le même par souci de cohérence. J'assiste à un débat à ma gauche, à ma droite. « Qu'est-ce qui s'est fait ? Qu'est-ce qui ne s'est pas fait ? » J'habite Beauvais depuis 1963. Beauvais a changé de 1977 à 2001 et a continué à changer depuis 2001. Il faudrait être borgne pour ne pas le voir.

**M. JULLIEN :** Monsieur RAHOUI, c'est une ultime intervention parce que je crois que l'essentiel des arguments a été échangé autour de cette table. Nous allons pouvoir passer au vote.

**M. RAHOUI :** Vous n'êtes pas maître encore, Monsieur JULLIEN, des interventions de l'opposition. En votre temps peut-être mais je crois que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

**M. JULLIEN :** Il s'agit de fixer une limite raisonnable au débat, Monsieur RAHOUI pour une brève intervention, s'il vous plaît.

**M. RAHOUI :** C'est Monsieur JULLIEN qui donne la parole dans le respect des règles. Je pense que c'est important d'attribuer un minimum de droit aux élus de l'opposition. D'ailleurs Madame le Maire, je crois que vous êtes intervenue dans le débat national récemment pour porter un minimum de questions et de choses à ce sujet-là au Sénat. J'en étais d'ailleurs très surpris parce que pour quelqu'un qui a exclu l'opposition de toute représentation à la communauté d'agglomération, je crois que vous étiez très mal placée pour défendre les droits des élus d'opposition par un texte au Sénat.

**Mme Le MAIRE :** Je voudrais juste vous dire que vous avez droit à une tribune. Je pense que beaucoup de collègues de ma famille politique n'ont jamais été aussi ouverts avec l'opposition, bien avant que cela ne soit obligatoire légalement parlant. Vous pourriez aussi le remarquer.

**M. RAHOUI :** Un peu de modestie Madame le Maire. C'est justement le thème de ma dernière intervention.

**Mme Le MAIRE :** Ce n'est pas de la modestie, c'est de la vie concrète.

**M. JULLIEN :** Monsieur RAHOUI, vous n'êtes plus dans votre intervention. Vous faites un certain nombre de considérations et vous ne parlez pas du fond de votre question. Vous revenez brièvement au fond de votre question. Si vous continuez sur des considérations qui n'ont rien à voir avec le compte administratif, je vous couperai la parole.

**M. RAHOUI** : Je suis toujours surpris de voir autant de réactions à mon intervention. Je crois que j'ai appuyé là où ça fait mal. Tant mieux. C'est aussi un peu le rôle de l'opposition que de savoir pointer les dysfonctionnements d'une majorité. Je crois que ce soir, nous en avons pointé un certain nombre. Au risque de vous déplaire, nous continuerons durant toute la fin du mandat.

Un peu de modestie, c'est justement le message que je souhaitais vous adresser parce que j'ai entendu un certain nombre de vos adjoints, Madame le Maire, qui sont intervenus pour vanter vos mérites dans vos réalisations, notamment. Je tiens juste à vous rappeler, Madame le Maire, que des réalisations restent malgré tout critiquables dans votre bilan. La place des Halles et sa rénovation ratée. Un peu de modestie, mes chers collègues. Le complexe aquatique qui a coûté deux fois plus cher. Un peu de modestie, mes chers collègues...

**M. JULLIEN** : Monsieur RAHOUI, nous ne sommes plus dans le cadre du compte administratif.

**Mme Le MAIRE** : Il est en campagne.

**M. RAHOUI** : Monsieur TABOUREUX qui a cherché dans ses archives des documents très fournis, sur 24 ans d'actions de la gauche, il n'a trouvé que deux magazines. Un peu de modestie, mes chers collègues. Alors oui, vous cherchez systématiquement à vous justifier quand vous êtes dans vos contradictions. Mes chers collègues de la majorité, vous vous enfermez vraiment dans votre tour d'ivoire qu'est la mairie. Il va falloir en sortir rapidement.

**Mme Le MAIRE** : Monsieur RAHOUI, vous allez l'apprendre la modestie vous aussi.

**M. JULLIEN** : Je crois que nous allons clore ce débat. Je vais inviter Madame le Maire à quitter la salle. Nous allons procéder au vote, compte administratif par compte administratif.

Compte administratif du budget principal  
Votes contre : 7  
Abstentions : 2  
Adopté à la majorité

**Mme ABLA** : Je voudrais expliquer notre vote concernant les annexes. Nous avons toujours voté les dossiers. Nous voterons donc les comptes administratifs des budgets annexes.

**M. JULLIEN** : Très bien. Je vais quand même les faire les uns après les autres.

**Compte administratif du Budget Annexe de l'Eau**  
Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Compte administratif du Budget Annexe de l'Elispace**  
Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Compte administratif du Budget Annexe de la Marette**  
Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Compte administratif du Budget Annexe de la Longue Haie**

Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Compte administratif du Budget Annexe des Rigallois**

Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Compte administratif du Budget Annexe d'Agel**

Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Compte administratif du Budget Annexe du parc d'activités du Tilloy**

Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Compte administratif du Budget Annexe de Saint-Quentin Ouest**

Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Compte administratif du Budget Annexe des Longues Rayes**

Abstentions : 7  
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Je vous remercie mes chers collègues. J'invite Madame le Maire à reprendre la présidence du conseil municipal.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

### BUDGET PRINCIPAL

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2012 du budget principal,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 7.089.921,99 €,

- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 6.406.080,79 € au vu du solde des restes à réaliser (-465.592,83€), du résultat d'exécution 2012 d'investissement (-267.647,11€) et du résultat reporté de 2011 (-5.672.840,85€).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement (6.406.080,79 €) au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

- de reporter 683.841,20 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe de l'Eau,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 313.856,70 € ;
- le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser en fonctionnement de 18.233,77 € ;
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 926.425,04 € au vu du solde des restes à réaliser (-155.928,21 €), du résultat d'exécution 2012 d'investissement (-85.544,19 €) et du résultat reporté de l'année 2011 (-684.952,64 €)

Il est proposé au conseil municipal d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement déduction faite du besoin de financement du solde des restes à réaliser, soit 295.622,93 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir pour partie le besoin de financement de la section d'investissement.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

BUDGET ANNEXE RÉGIE D'EXPLOITATION DE L'ÉLISPACE

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour adoptant le compte administratif de l'exercice 2012 du budget annexe Elispace,

Vu l'article L2311-5 1er alinéa du code général des collectivités territoriales et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal décide, chaque année, de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Aussi, compte tenu des éléments suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à + 7.928,42 €,
- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 7.928,51 €, compte tenu du solde des restes à réaliser (-11.122,38 €), du résultat d'exécution de l'exercice (-1.088,41 €) et du résultat reporté de l'année 2011 (+4.282,28€)

Il est proposé au conseil municipal d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement, soit 7.928,42 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir pour partie le besoin de financement de la section d'investissement.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, le rapport de présentation des projets de budgets prmitifs 2013.***



## BUDGET ANNEXE ZONE DE LA MARETTE

### BUDGET PRIMITIF 2013

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2013 du budget annexe « zone de la Marette » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.124.544,32	Recettes de l'exercice	565.019,66
Restes à réaliser 2011	5.495,00	Résultat reporté (excédent)	565.019,66
<b>Total :</b>	<b>1.130.039,32</b>	<b>Total :</b>	<b>1.130.039,32</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	565.019,66	Recettes de l'exercice	565.019,66
Solde exécution (investis.)	326.590,90		
<b>Total :</b>	<b>891.610,93</b>	<b>Total :</b>	<b>891.610,56</b>

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE ZONE DE LA LONGUE HAIE

### BUDGET PRIMITIF 2013

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général

des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2013 du budget annexe « LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAIE » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	4.467.809,18	Recettes de l'exercice	4.557.804,12
Restes à réaliser 2012	221.923,67	Résultat reporté	131.928,73
<b>Total :</b>	<b>4.689.732,85</b>	<b>Total :</b>	<b>4.689.732,85</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	3.242.804,12	Recettes de l'exercice	5.598.613,30
Solde exécution (investis.)	3.055.809,18	Restes à réaliser	700.000,00
<b>Total :</b>	<b>6.298.613,30</b>	<b>Total :</b>	<b>6.298.613,30</b>

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIGALLOIS

### BUDGET PRIMITIF 2013 ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Rappelant que par délibération du 10 février 2012, le conseil municipal avait décidé de clôturer ce budget annexe, mais que compte tenu de la nécessité de comptabiliser en 2012 une régularisation sur un écart d'arrondi de déclaration de TVA (0,40 € en recette de fonctionnement), cette clôture du budget n'a pu être opérée et est donc reportée sur 2013,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2013 du budget annexe « lotissement les Rigallois » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	12.615,92	Recettes de l'exercice	0,00
Restes à réaliser 2011	0,00	Résultat reporté	12.615,92
<b>Total :</b>	<b>12.615,92</b>	<b>Total :</b>	<b>12.615,92</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	0,00
<b>Total :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total :</b>	<b>0,00</b>

- de clôturer le budget annexe lotissement les Rigallois ;

- de décider la reprise au budget principal du résultat de clôture tel que constaté au compte administratif 2012 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur le premier adjoint à signer les pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AGEL BUDGET PRIMITIF 2013

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de

la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le Budget Primitif 2013 du budget annexe « lotissement Agel » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	8.038.216,17	Recettes de l'exercice	8.055.625,15
Résultat reporté (déficit)	1,05		
Restes à réaliser	17.407,93		
<b>Total :</b>	<b>8.055.625,15</b>	<b>Total :</b>	<b>8.055.625,15</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	10.578.625,15	Recettes de l'exercice	11.438.591,32
Solde exécution (investis.)	859.966,17		
<b>Total :</b>	<b>11.438.591,32</b>	<b>Total :</b>	<b>11.438.591,32</b>

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PARC D'ACTIVITÉS TILLOY BUDGET PRIMITIF 2013

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du

document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2013 du budget annexe « parc d'activités du Tilloy » qui s'équilibre de la manière suivante :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	2.149.682,05	Recettes de l'exercice	2.149.682,11
Résultat reporté	0,06		
<b>Total :</b>	<b>2.149.682,11</b>	<b>Total :</b>	<b>2.149.682,11</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	1.168.182,11	Recettes de l'exercice	1.794.864,16
Solde exécution (investis.)	626.682,05		
<b>Total :</b>	<b>1.794.864,16</b>	<b>Total :</b>	<b>1.794.864,16</b>

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ SAINT-QUENTIN OUEST

BUDGET PRIMITIF 2013 ET CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE

### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant les aménagements réalisés sur la zone d'aménagement concerté Saint Quentin ouest

dont seul un terrain reste comptabilisé sur ce budget annexe, terrain qui correspond aux parcelles cadastrées n° AQ 193p de 2.337 m2 et AQ 248p de 308 m2, totalisant donc 2.645 m2,

Considérant les terrains non aménagés de cette zone, dont aucun n'est comptabilisé sur le budget annexe puisque appartenant tous à des tiers et leur intégration dans le périmètre des études menées par l'agglomération du Beauvaisis dans le cadre d'une éventuelle création d'une zone d'aménagement concerté « multi-sites »,

Estimant que ce budget annexe peut être clôturé en décidant le rachat par le budget principal du seul terrain qui reste comptabilisé sur le budget annexe au prix du déficit tel que constaté au compte administratif 2012, soit 72.881,41 € HT,

Précisant que la valeur initiale d'achat HT de ce terrain est de 22.051,68 € HT (coût déterminé au prorata des 2.645 m2 de parcelle à céder par rapport au total des 84.830 m2 de parcelles aménagées - cf. délibération du 16 novembre 2011),

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2013 du budget annexe « zone d'aménagement concerté Saint Quentin ouest » qui s'équilibre de la manière suivante :

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	72.882,32	Recettes de l'exercice	72.882,41
Résultat reporté (déficit)	0,09		
Restes à réaliser	0,00		
<b>Total :</b>	<b>72.882,41</b>	<b>Total :</b>	<b>72.882,41</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	0,00	Recettes de l'exercice	72.881,32
Solde exécution (investis.)	72.881,32		
<b>Total :</b>	<b>72.881,32</b>	<b>Total :</b>	<b>72.881,32</b>

- d'effectuer le rachat par le budget principal du dernier terrain comptabilisé sur le budget annexe qui correspond aux parcelles cadastrées n° AQ 193p de 2.337 m2 et AQ 248p de 308 m2, au prix de vente de 72.881,41 € HT, avec application d'une TVA sur marge par différence avec un prix d'achat arrêté à 22.051,68 € ;

- de clôturer le budget annexe « zone d'aménagement concerté Saint Quentin ouest » ;
- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur le premier adjoint à signer les pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES LONGUES RAYES

### BUDGET PRIMITIF 2013

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2013 du Budget Annexe « LOTISSEMENT DES LONGUES RAYES » qui s'équilibre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat reporté	0,16
		(excédent)	
Dépenses de l'exercice	871.705,16	Recettes de l'exercice	872.000,00
Restes à réaliser	295,00		
<b>Total :</b>	<b>872.000,16</b>	<b>Total :</b>	<b>872.000,16</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	436.000,00	Recettes de l'exercice	673.167,03
Solde exécution (investis.)	237.167,03		
<b>Total :</b>	<b>673.167,03</b>	<b>Total :</b>	<b>673.167,03</b>

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DE L'ANNÉE 2012

#### MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 13 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, oblige désormais le président de la commission consultative des services publics locaux à présenter à son assemblée délibérante ou son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission.

Les compétences de la commission consultative des services publics locaux sont les suivantes :

#### 1. Examen des rapports

La commission examine tous les ans :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public tel que prévu à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales et par le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précisant et renforçant les obligations relatives au rapport annuel du délégataire de service public local (rapport comportant notamment des données comptables, des données d'investissement, et les conditions d'exécution et qualité du service) ;

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et sur le service de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères visés à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales ;

- le bilan d'activité des services publics exploités en régie directe dotée de l'autonomie financière.

Ce rôle de simple examen n'est assorti d'aucune sanction.

#### 2. Les consultations obligatoires de la C.C.S.P.L.

La commission est obligatoirement consultée pour avis, par l'organe délibérant, sur tout projet de création de services publics, en délégation de service public ou en régie dotée de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Au cours de l'exercice 2012, la C.C.S.P.L. s'est réunie 3 fois :

• **Le 12 juin 2012, afin d'examiner les dossiers suivants :**

- Avenant n°1 à la délégation de service public du stationnement de surface géré par la société Vinci Park
- Contrat de délégation de service public simplifié pour la gestion de la fourrière animale
- Choix du mode de gestion de la fourrière automobile

• **Le 10 septembre 2012, afin d'examiner les rapports d'activités 2012 des délégations suivantes :**

1. Exploitation de la fourrière automobile
2. Exploitation en régie de la salle de sport et de spectacles de l'Elispace
3. Exploitation du parking souterrain de l'hôtel de ville et stationnement de surface
4. Gestion du crématorium
5. Exploitation du service de l'eau potable
6. Exploitation du réseau de chaleur sur le quartier Saint-Jean

• **Le 19 novembre 2012, afin d'examiner les dossiers suivants :**

- Avenant n°4 à la délégation de service public du crématorium gérée par la société OGF
- Avenant n°2 au contrat de délégation de service public du réseau de chaleur bois gérée par la société CRAM

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2012.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte rendu des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2012.

**M. JULLIEN :** Vous avez pu prendre connaissance de ce volumineux rapport. Il n'appartient pas au conseil municipal de se prononcer sur le détail des questions posées. Mais j'ai tenu à ce que vous ayez dans ce rapport, outre le compte-rendu des séances, les différents courriers qui ont été échangés entre commission consultative des services publics locaux, qui a posé un certain nombre de questions, et les délégataires, qui ont été amenés à répondre aux légitimes interrogations de la commission.

**M. AURY :** Suite à une question que j'avais eue lors de cette commission concernant les conditions d'accueil du public lors d'obsèques au crématorium. Le compte-rendu indique que j'ai fait remarquer que les salles à disposition du public n'ont pas la capacité d'accueil suffisante et la sonorisation déployée ne permet pas aux participants d'entendre les interventions de chacun. J'ai eu l'occasion malheureusement

à plusieurs reprises d'être confronté à ses conditions qui ne sont pas dignes d'obsèques. D'autres collègues m'ont indiqué avoir fait la même réflexion. Lors de cette commission, Monsieur JULLIEN avait porté cette remarque au délégataire. Je voulais savoir si une suite avait été donnée aux aspects que j'avais soulevés. Pour moi, le renforcement de la sonorisation était un minimum pour permettre à tout le monde d'écouter les interventions ou la musique dans de bonnes conditions. A maxima, il faudrait réfléchir sur des salles plus importantes permettant d'accueillir le public dans de bonnes conditions.

**M. JULLIEN :** Mon cher collègue, nous avons interrogé la société OGF sur ce plan. Ils ont répondu en grande partie aux questions posées le 16 octobre 2012. Ils se sont d'ailleurs engagés à améliorer les installations sono-vidéo afin que tout le monde puisse participer au mieux aux différentes cérémonies. Je vous lis ce qu'ils écrivent : «Les équipements sono-vidéo seront installés au crématorium de la ville de Beauvais à la fin du mois de novembre prochain». A ma connaissance, ils ont réalisé les travaux nécessaires. Quant à l'agrandissement de la salle, cela voudrait dire qu'il faille agrandir le bâtiment en lui-même. C'est beaucoup plus difficile. Ils sont en train de réfléchir sur ce point. Mais en tout état de cause, les engagements concernant les équipements sono réclamés, à juste titre, au niveau de la commission consultative ont été mis en oeuvre.

**Mme Le MAIRE :** Je vous remercie. Il n'y a pas de vote car c'est un compte rendu, nous en prenons acte

**En annexe, le compte-rendu des travaux de l'année 2012.**



## AIDES AUX COMMUNES ET PLAN DE RELANCE TERRITORIALE 2013

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Face au désengagement de l'État qui a décidé de réduire de manière drastique les dotations aux collectivités locales, la ville de Beauvais reste un investisseur public incontournable pour le bassin d'emplois.

Dans ce contexte de rigueur, les élus locaux, par leurs choix politiques courageux et réalistes, impactent significativement l'activité économique et l'emploi local grâce à la commande publique.

Ainsi, la ville de Beauvais compte sur le soutien du conseil général de l'Oise et du conseil régional de Picardie pour accompagner la relance et la création d'emplois en cofinancement de ces grands chantiers publics.

En 2013, la ville de Beauvais engagera notamment 2 grands chantiers opérationnels :

- Reconstruction du pont de Paris
- Construction d'un pôle tennistique

Conformément aux règles qui régissent l'appel à projet 2013 des aides aux communes du conseil général de l'Oise, lancé en décembre 2012 et aux nouvelles modalités régionales adoptées par l'exécutif régional, lors de la session du 2 février 2012, la programmation 2013 de la ville comportant les opérations d'investissement soumises aux subventions départementales et régionales ayant évoluées, il convient de valider le nouveau programme annexé à la présente.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter le concours financier du conseil général de l'Oise et du conseil régional de Picardie au titre des aides aux communes, du plan de relance territorial, du dispositif d'aide à l'ingénierie des territoires ou de tous autres dispositifs ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à valider les plans de financements prévisionnels annexés ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les dérogations pour commencement anticipé nécessaires ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme Le MAIRE** : Je voudrais revenir sur la programmation 2013 de la ville en matière d'investisse-

ment, qui avait été adoptée lors du conseil municipal du 21 décembre 2012. Depuis, la région et le département ont reprécisé leurs modalités d'intervention. Pour la région, il faut intégrer des modalités votées lors de la session de février 2013 et la concertation avec la mission régionale à l'occasion d'une réunion technique en mars 2013. Pour le département, il faut intégrer des exigences formalisées dans un courrier que j'ai reçu le 5 mars 2013, précisant s'il y a des tranches fonctionnelles ou pas. Ces deux modulations impactent la reconstruction du pont de Paris et la construction du pôle tennistique présenté par tranches fonctionnelles 2012-2013 et 2015. Par contre, nous sommes obligés d'acter le retrait du projet de construction des vestiaires du stade Pierre Omet compte tenu du changement de montage qui va être effectué. D'autre part, le calendrier des travaux de l'aménagement de la MAJI dans le quartier Argentine est désormais incompatible avec les règles précitées par les autres collectivités. Nous vous demandons de nous autoriser à solliciter les concours financiers du conseil général et du conseil régional au titre des aides aux communes du plan de relance territorial et du dispositif d'aide à l'ingénierie des territoires ou tout autre dispositif. Cette programmation sera transmise pour information à l'association du Pays du Grand Beauvaisis.

Est-ce qu'il y a des questions ? Le vote est donc à l'unanimité. Je vous remercie.

***En annexe, les opérations soumises à subventions régionales et départementales - Programmation 2013***





## TABLEAU DES EFFECTIFS

POSTE DE RESPONSABLE DES AFFAIRES ET DU PATRIMOINE CULTURELS

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Ces dernières années, la ville de Beauvais a mis en place avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis une politique culturelle d'envergure avec notamment la réhabilitation de la maladrerie Saint Lazare en lieu d'échanges et de culture, les festivals de musique, le spectacle de la cathédrale (Skertzo, « La cathédrale infinie »), l'acquisition de la galerie nationale de la tapisserie, la labellisation ville d'art et d'histoire, la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, le nouveau théâtre...

Afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, qui passent notamment par une cohérence de la politique culturelle et d'animation, il est proposé de créer un poste de responsable des affaires et du patrimoine culturels à temps complet, conformément à la fiche de poste ci-jointe, qui remplirait un véritable rôle de coordinateur des actions culturelles engagées.

Le candidat pourrait, le cas échéant, compte tenu de la nature des fonctions, être recruté en qualité d'agent contractuel, conformément à l'article 3-3 - 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (recrutement d'un contractuel si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient pour les emplois de catégorie A, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté) en fixant le niveau de rémunération maximum par référence à la grille indiciaire des attachés principaux de la fonction publique territoriale assorti du régime indemnitaire correspondant.

Cet emploi mutualisé avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis serait créé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DISPOSITIF DE TITULARISATION

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

### MME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le dispositif de titularisation des agents contractuels de la fonction publique territoriale programmé par la loi du 12 mars 2012 sur l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels est entré dans sa phase opérationnelle avec la parution du décret d'application le 22 novembre 2012 précisant les voies d'accès à l'emploi titulaire (sélection professionnelle et recrutement direct), les grades concernés, l'organisation de la sélection professionnelle, les procédures de nomination et de classement.

Ces recrutements sont donc ouverts aux agents contractuels de droit public occupant à la date du 31 mars 2011 un emploi permanent, à temps complet ou non complet pour une quotité au moins égale à 50% , et qui justifient de quatre années au moins d'ancienneté dans la même collectivité dont deux années au moins effectuées avant le 31 mars 2011.

Le 14 février 2013 le rapport portant sur la situation des agents remplissant les conditions ainsi que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ont été présentés au comité technique paritaire qui a rendu un avis favorable.

Il appartient maintenant à la collectivité d'arrêter la liste des postes proposés à la sélection professionnelle pour une intégration en tant que titulaire.

Sur la base de critères tels que :

- Les missions sont pérennes et durables, et justifient le recrutement d'un fonctionnaire.
- Les fonctions exercées correspondent aux missions définies dans les statuts particuliers des cadres d'emplois territoriaux.
- Le niveau hiérarchique de la mission exercée correspond à la liste des grades qui sont ouverts à la titularisation, c'est à dire tous les grades ayant un accès par concours à l'exception des cadres d'emplois situés au niveau supérieur de la catégorie A.

Il est proposé d'inscrire au programme d'accès à l'emploi titulaire les postes suivants :

Grades Ouverts par le Décret/Emplois	Postes proposés à la sélection professionnelle	Besoins de la collectivité en 2013	Besoins de la collectivité en 2014	Besoins de la collectivité en 2015	Besoins de la collectivité en 2016
<b>ATTACHÉ</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	/	/	/
<i>Emploi de :</i> *coordonnateur des événements culturels *responsable du service enfance *Chargé de mission politique de la ville					

Grades Ouverts par le Décret/Emplois	Postes proposés à la sélection professionnelle	Besoins de la collectivité en 2013	Besoins de la collectivité en 2014	Besoins de la collectivité en 2015	Besoins de la collectivité en 2016
*Responsable du service recrutement emploi-insertions *Chef de projet CLSPD *Chef de service développement durable *Responsable administrative service culturel *Chargé de mission arts plastiques					
<b>ATTACHÉ DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	/	/	/
<i>Emploi de :</i> *Chargé d'études archéologiques					
<b>RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2° CLASSE</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	/	/	/
<i>Emploi de :</i> *assistante trilingue *chargé de mission politique de la ville					
<b>ANIMATEUR</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	/	/	/
<i>Emploi de :</i> *Chargé de médiation interculturelle *coordonnateur éducation au développement durable					
<b>TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2° CLASSE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	/	/	/
<i>Emploi de :</i> *régisseur technique des animations culturelles					
<b>TECHNICIEN</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	/	/	/
<i>Emploi de :</i> *technicien thermicien *technicien informatique *technicien des animations culturelles					
<b>ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES APS</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	/	/	/
<i>Emploi de :</i> *Chargé de mission aux sports *Educatrice sportive					

Grades Ouverts par le Décret/Emplois	Postes proposés à la sélection professionnelle	Besoins de la collectivité en 2013	Besoins de la collectivité en 2014	Besoins de la collectivité en 2015	Besoins de la collectivité en 2016
<b>AGENT DE MAÎTRISE</b>	2	2	/	/	/
<i>Emploi de :</i> *dessinateur-projeteur VRD *régisseur espace culturel Buzanval					

L'ensemble des agents concernés sera auditionné par une commission d'évaluation qui appréciera les aptitudes professionnelles de chacun à exercer les missions du cadre d'emploi auquel la sélection donne accès.

Au total 23 postes seront donc ouverts à la sélection professionnelle sur la seule année 2013.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ci-dessus défini ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce programme.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## **RÉGIME DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT OCCASIONNÉS PAR LES FORMATIONS DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)**

### **MME WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Le conseil d'administration du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), réuni le 24 octobre 2012, a modifié le régime de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires à compter du 1er janvier 2013.

À partir de cette date, le CNFPT prend en charge les frais de transport et d'hébergement dans les conditions suivantes :

- application d'une franchise sur les cinquante premiers kilomètres aller/retour depuis la résidence administrative de l'agent et le lieu de formation, si l'agent est seul dans son véhicule. Cette franchise ne s'applique pas en cas de co-voiturage.

- les trajets en voiture supérieurs à 600 kilomètres ne donnent lieu à aucun remboursement en cas d'utilisation d'une voiture particulière (sauf en cas de co-voiturage).

- lorsque le CNFPT ne prend pas en charge directement les frais d'hébergement, l'indemnité de nuitée est fixée à 33 euros en Ile de France et à 23 euros dans les autres régions.

Afin d'éviter que nos agents supportent directement tout ou partie des frais liés aux déplacements pour formation auprès du CNFPT, il est proposé que la collectivité prenne en charge à compter du 1er janvier 2013 :

- la franchise sur les cinquante premiers kilomètres aller/retour entre la résidence administrative et le lieu de formation :

- si le co-voiturage est impossible (par exemple un seul agent inscrit à la formation, éloignement des lieux de résidence des stagiaires, etc....) ;

OU

- si aucune liaison directe en transport en commun ne permet au stagiaire de rejoindre le lieu de formation.

- les trajets en voiture supérieurs à 600 kilomètres aller/retour si la liaison directe en transport en commun est impossible ou inadaptée (horaires – lieu d'arrivée par rapport au lieu de formation, etc...).

- les frais de nuitée (hors prise en charge directe par le CNFPT) dans les conditions prévues dans la délibération du 18 décembre 2009.

L'ordre de mission établi préalablement à chaque déplacement pour formation au CNFPT, précisera les conditions de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la prise en charge des frais occasionnés par les formations au CNFPT dans les conditions prévues par la présente délibération. Ces dispositions annulent et remplacent celles en vigueur depuis le 1er janvier 2012.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY** : C'est simplement pour regretter cette décision du CNFPT. Je ne vous mets pas personnellement en cause. Notre collectivité prend cela en charge mais nous pouvons penser aussi à d'autres petites collectivités rurales où la prise en charge de la collectivité sera plus difficile. Le personnel sera alors plus en difficulté au niveau des déplacements. Je ne sais pas ce qui justifie, sinon des restrictions de budgets, cette décision du CNFPT. Je ne sais pas comment nous y sommes représentés ni quel message nous avons fait entendre. Je voulais faire part de cela.

**Mme Le MAIRE** : Je partage votre intervention, Monsieur AURY. Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. MICHELINO** : Cette association n'avait pas fourni ses documents sur l'année 2010. Il y a donc eu un arriéré 2011. En 2011, elle a fourni les documents et a obtenu 10 000 €. Maintenant, nous repartons dans un cycle normal. Elle reçoit 26 000 € car des changements ont eu lieu au sein de cette association. Avant nous versions de l'argent à la ville qui était redonné à cette association. Le code des collectivités l'interdit. Nous sommes revenus sur une marche normale de cette activité.

**Mme Le MAIRE** : Pas d'autre intervention ? Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

*En annexe, la convention d'objectifs et de moyens.*

## **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES MARCHÉS DE BEAUVAIS (APMB)**

### **M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL**

La ville de Beauvais octroie chaque année une subvention à l'association pour la promotion des marchés de Beauvais pour permettre le développement d'actions d'animation sur les marchés de plein vent.

Une convention annuelle d'objectifs et de moyens doit être conclue avec l'association pour 2013 afin de définir l'objet ainsi que les conditions d'utilisation et de versement de la subvention qui sera allouée.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 26 000 € à l'association

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme LEFRANC** : Nous constatons qu'en 2012 cette association avait perçu une indemnité de 10 000 €. Cette année, elle va percevoir 26 000 €. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette augmentation ou nous communiquer éventuellement un rapport d'activités portant sur les actions prévues et réalisées ?

## DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

PAQ 2013

Afin d'accompagner les projets proposés par les riverains, la Ville de Beauvais finance au travers du dispositif Plan Action Quartiers des aménagements de proximité. Dans le cadre du programme d'actions 2013, le projet suivant a été retenu:

- **Tennis Morvan** : création de terrains de tennis (quartier Argentine)

Le montant total de l'opération s'élève à 120 900 € HT

Illuminations de Noël 2013

La ville de Beauvais souhaite renforcer l'animation et l'attractivité des quartiers notamment pendant la période des fêtes de fin d'année. Pour 2013, l'acquisition de décors lumineux destinés aux entrées de quartiers se poursuit. Le montant des investissements s'élève à 150 000 € HT.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire pour l'ensemble de ces dossiers

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à ces dossiers

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. DORIDAM** : Il s'agit de respecter deux engagements que nous avons pris auprès des Beauvaisiens : réaliser deux terrains de tennis associatifs sur l'espace Morvan à la ZUP Argentine et renforcer les décors lumineux aux entrées des quartiers. Puisque des partenaires au niveau de la Jeunesse et Sports au niveau régional se sont désistés, nous faisons appel à l'État grâce au fonds des parlementaires. Madame le Maire, merci de bien vouloir consacrer, au travers de cette demande, une partie de la réserve parlementaire qui pourrait nous être attribuée sur ces deux dossiers. La ville de Beauvais devrait pouvoir être en mesure de toucher 60 000 € pour ces deux projets que nous tiendrons.

**Mme Le MAIRE** : Je vous remercie. Pas de question ? Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION BENKADI

MONSIEUR LY, CONSEILLER MUNICIPAL

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations notamment, en apportant son concours financier à la réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2013 ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Benkadi d'un montant de 1 000€ pour des cours de couture.

Les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. LY** : Cette délibération concerne une demande de subvention de l'association Benkadi. C'est une association qui a été créée en 2005. Elle est implantée dans le quartier Saint-Jean. Elle fait de la promotion culturelle et des animations socio-culturelles en vue de lutter contre toutes les formes de discriminations. Elle s'inscrit dans une dynamique locale non négligeable. Aujourd'hui, cette association souhaite mettre en place des cours de couture en vue de présenter les tenues traditionnelles lors du défilé de mode pendant la fête du quartier Saint-Jean. Ces cours auront lieu à la maison de la jeunesse et des associations tous les lundis et vendredis après-midi en période scolaire. Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Benkadi d'un montant de 1 000 € pour des cours de couture.

**Mme Le MAIRE** : Je vous remercie. Pas de question ? Nous passons au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

## LANCEMENT DU CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE OUVERTE

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Aujourd'hui, les villes sont en compétition pour attirer les habitants, les touristes, les consommateurs, les emplois, les activités, les services ou les équipements, c'est à dire tout ce qui fait le développement d'une ville.

C'est dans cette perspective que le projet « Nouveau cœur de ville, nouveau cœur de vie » a été conçu pour Beauvais. Un cœur de ville qui grossit, c'est un cœur de ville où s'affirme le dynamisme croissant de l'activité commerciale et touristique. Pour toujours davantage de dynamisme commercial et permettre l'amélioration du fonctionnement du marché, une halle ouverte sera construite sur la place des Halles.

C'est un marché bi-hebdomadaire de plein vent, et compte tenu des fréquentes perturbations météorologiques dans la région, il arrive que plus de 50% des exposants ne soient dans l'impossibilité de déballer leurs marchandises.

Le projet de la halle ouverte a pour objectif d'améliorer le fonctionnement du marché, aussi bien pour les clients que pour les commerçants non sédentaires. Cette halle servira à accueillir uniquement les commerçants du domaine de l'alimentaire sur une surface d'environ 1 500 m<sup>2</sup>. Les non-alimentaires resteront quant à eux sur la place des Halles, à l'extérieur de la halle.

Suite à un sondage réalisé auprès des commerçants sédentaires et non-sédentaires, et des clients du marché, il ressort que ce projet de halle est fortement plébiscité puisque 86% des 800 personnes interrogées sont favorables à ce projet.

Dans cette perspective et conformément aux articles 38, 52, 70 et 74 du code des marchés publics, il convient de lancer une procédure de concours en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération (mission de base conformément à la loi n°856704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).

Le nombre de candidats admis à concourir sera limité à 3 au maximum et une indemnité de participation est fixée à 16 000 € HT maximum par candidat. Les conditions de son attribution seront précisées par le règlement de concours.

Conformément à l'article 24 du code des marchés publics, un jury sera constitué de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi le conseil municipal et de personnalités compétentes ou qualifiées désignées par voie d'arrêté par le président du jury.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le lancement de la procédure de concours ;
- de désigner les membres du jury ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers des partenaires institutionnels ou non et notamment l'État, la région Picardie, le conseil général de l'Oise, au taux le plus élevé et à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une dérogation pour commencement anticipé afin d'être en capacité de lancer le concours dans les meilleurs délais sans attendre les décisions de subventions ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer et déposer le dossier de demande de permis de construire ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toute mesure ou décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le conseil municipal a désigné à l'UNANIMITÉ en qualité de titulaires: Monsieur Jean-Luc Bourgeois, Monsieur Charles Locquet, Monsieur Pierre Michelino, Monsieur Jacques Doridam et Madame Anne Rouibi-Geffroy et en qualité de suppléants: Madame Cécile Parage, Madame Cécile Chamorin, Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Monsieur Franck Pia et Madame Fatima Lefranc.

**Mme Le MAIRE** : Ce sujet a été abordé en début de ce conseil municipal. Je voudrais simplement vous apporter quelques précisions. Cela concernera un marché bihebdomadaire de plein vent. Compte tenu des fréquentes perturbations météo dans la région, nous avons réalisé un sondage auprès des commerçants sédentaires, non sédentaires et des clients du marché. Il en ressort que ce projet de halle est plébiscité à 86 % sur les 800 personnes interrogées. Dans cette perspective et conformément aux articles du code des marchés publics, nous allons lancer une procédure de concours en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération. Le nombre de candidats admis à concourir sera limité à trois. Une indemnité de participation est fixée à 16 000 € HT maximum par candidat. Après avoir voté cette délibération, il va nous falloir élire un jury qui sera constitué de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Je vous propose donc d'approuver le lancement de la procédure puis de désigner les membres du jury.

Pour l'approbation de la procédure, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

**M. AURY** : Je voulais dire quelques mots sur le principe de la construction de la halle couverte. Evidemment, nous votons cela d'autant que pour mémoire, à l'époque, nous avions défendu le principe de la construction de cette halle. C'est vrai que je ne peux pas m'empêcher de regretter que, lors du précé-

dent réaménagement, nous n'ayons pas réalisé cette halle couverte. Vous nous aviez alors indiqué qu'il y avait une opposition importante des commerçants. Ce n'était pas le son de cloche que j'avais à l'époque. Il semble que maintenant vous trouviez un très fort appui pour cette halle, ce qui ne m'étonne pas du tout. Je souhaite que cette halle soit une réussite parce que, disons-le, le précédent réaménagement n'a pas été pleinement réussi. Je voudrais simplement dire, parce que je l'ai entendu dire régulièrement, qu'il est singulier que, sur cette place utilisée par des commerçants de produits alimentaires, l'on ne puisse pas se laver les mains dans les toilettes qui leur sont réservés. J'espère que cette halle prendra bien en compte l'ensemble des souhaits des commerçants qui seront amenés à l'utiliser et que l'on construise ce projet avec eux, de manière à ce que ce soit à la fois esthétique et fonctionnel. L'objectif doit être de redynamiser fortement ce marché bihebdomadaire dont vous parlez.

**Mme Le MAIRE :** Est-ce que nous pouvons considérer que je maintiens le vote à l'unanimité, Monsieur AURY ?

**M. AURY :** Pour ma part, je le vote. Je ne peux pas prétendre que le conseil municipal à l'unanimité partage mon point de vue.

**Mme Le MAIRE :** Avant que vous ne preniez la parole, j'avais procédé au vote. J'avais cru comprendre que c'était à l'unanimité. Est-ce que j'ai bien compris ? Pour la première question, c'est oui.

Pour les membres du jury, je propose que l'opposition occupe un poste de titulaire et un poste de suppléant. Pour l'équipe de Beauvais pour tous, j'ai les candidatures pour les postes de titulaires de :

- Jean-Luc BOURGEOIS ; Charles LOCQUET ; Pierre MICHELINO ; Jacques DORIDAM.

**M. RAHOUI :** Pour l'opposition : Anne ROUIBI-GEFFROY en titulaire et Fatima LEFRANC en suppléante.

**Mme Le MAIRE :** Mes chers collègues, je pense que nous pouvons voter à main levée pour le premier groupe de titulaire. Pour Jean-Luc BOURGEOIS, Charles LOCQUET, Pierre MICHELINO, Jacques DORIDAM et Anne ROUIBI-GEFFROY, est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Ils sont donc élus à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour les suppléants, j'ai les candidatures de : Cécile PARAGE ; Cécile CHAMORIN ; Jean-Marie JULLIEN ; Franck PIA ; Fatima LEFRANC.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? Ils sont également élus à l'unanimité. Je vous remercie.

## LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES FÉRIES DE NOËL

### M. HAUDOIRE, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais organise tous les ans la coordination et la promotion du marché de Noël.

Pour l'année 2013, le marché de Noël sera inauguré le 6 décembre et se terminera le 31 décembre 2013. La collectivité souhaite faire appel à un prestataire qui assurera la commercialisation des chalets (commerçants et artisans) de Noël.

La présente délibération a donc pour objet le lancement de la procédure de mise en concurrence d'une délégation de service public simplifiée pour l'organisation de ce marché de Noël, conformément aux articles R1411-2 et L1411-2 du code général des collectivités territoriales. En effet, compte tenu du niveau de prestation que la collectivité souhaite voir mis en œuvre, ce type d'évènement nécessite donc un organisateur spécialisé ayant des réseaux professionnels spécifiques.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le lancement d'une procédure simplifiée de délégation de service public pour l'organisation du marché de Noël 2013, qui aura lieu du 6 décembre au 31 décembre 2013, et ce pour un montant de 68.000 euros, ce qui inclut aussi bien les recettes perçues par le délégataire que les subventions qui pourraient lui être versées ;

- d'autoriser Madame le Maire ou le premier adjoint à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la délégation de service public pour l'organisation du marché de Noël ainsi que toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY :** Je voulais indiquer qu'avec ma collègue Fatima LEFRANC, nous aurons le même vote réservé que l'an dernier, c'est-à-dire que nous nous abstenons. Nous ne sommes pas convaincus par la nécessité de cette délégation de service public pour l'organisation du marché de Noël.

**Mme Le MAIRE :** Très bien, Monsieur AURY. Les autres groupes sont pour ? Le dossier est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions.

## DÉNOMINATION DE LA RUE MICHEL GORIN

### MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Afin de rendre hommage à une personnalité politique locale, il est proposé au conseil municipal de modifier le nom d'une voie existante.

La présente proposition annule et remplace la dénomination de la rue Michel Gorin qui avait été décidée en 1993, pour une des voies de la zone des « champs dolents », qui n'a jamais été réalisée.

Il est proposé de donner le nom de « Rue Michel Gorin » à l'actuelle rue de la gare, (qui va de la rue Corréus à la rue de la Lyrette). Cet avocat a été Conseiller Général du canton de Beauvais-Nord-Est, de 1982 à 1993.

#### - Rue Michel Gorin

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Fizet Gorin Marie Anne ne prend pas part au vote.

## CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS 'BEAUVAIS BOUTIQUES PLAISIRS' (B.B.P)

### M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

L'association Beauvais boutiques plaisirs (B.B.P.) participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à la vitalité économique de notre territoire.

En 2012, l'association a notamment organisé la brocante des enfants, la semaine du goût en partenariat avec les artisans de bouche, des animations à pâques ou dans le cadre du Blues autour du zinc et des fêtes de Noël.

Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association.

Cette année, compte tenu du programme ambitieux d'animations porté par l'association B.B.P., le montant maximum de subvention s'élève à 60 000 euros.

Compte tenu du montant de la subvention, il est nécessaire de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à l'association B.B.P. de mettre en œuvre dès à présent son programme d'animations, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Mme LEFRANC** : Madame le Maire, la procédure simplifiée que vous nous présentez inclut les recettes perçues par le délégataire. Est-ce que vous pourriez nous dire le montant de ces recettes ?

**M. LOCQUET** : Je ne peux pas vous le dire là parce que je n'ai pas le budget détaillé de l'association. Cette association est l'une des plus transparentes puisqu'elle remet à chaque fois l'ensemble de son budget et toutes les factures correspondantes aux dépenses qu'elle fait. Je pourrais vous faire passer les recettes de l'association.

**Mme LEFRANC** : Ce serait bien.

**Mme Le MAIRE** : Je vais peut-être pouvoir compléter la réponse de Charles LOCQUET. C'est 15 000 €.

**Mme LEFRANC** : Si je pouvais quand même avoir les documents, ce serait bien.

**Mme Le MAIRE** : Mais vous aurez aussi les documents.

**Mme LEFRANC** : Merci, Madame le Maire.

**Mme Le MAIRE** : Comme je les ai sous les yeux, je vous les transmettrai. Nous pouvons passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**En annexe, la convention annuelle d'Objectifs et de Moyens.**



## CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

PROGRAMMATION 2013

Fonds de soutien aux initiatives locales

### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le conseil municipal du 7 février 2013 a adopté la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

La programmation 2013 du CUCS intègre un fonds de soutien aux initiatives locales, outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution réuni le 6 mars 2013 associant les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

**fiche action n°1**

"Saint-Jean plante ses fleurs "

porteur de projet : Association IFEP

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 550 €

**fiche action n°2**

"Au fil du texThil "

porteur de projet : SOS Insertion Emploi

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 2 800 €

**fiche action n°3**

"Tous à table !"

porteur de projet : Association IFEP

Pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 1 800 €

**fiche action n°4**

"L'école des points vitaux"

porteur de projet : Beauvais Pancrace Team

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 2 375 €

**fiche action n°5**

"Animations du quartier Saint-jean"

porteur de projet : Association ASCAO

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 1 500 €

**fiche action n°6**

"One Man show : à Mounir de rire"

porteur de projet : Au Devant de la Scène

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 2 500 €

**fiche action n°7**

"Tournoi des Frères"

porteur de projet : Beauvais Urban Football Legend

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 1 425 €

**fiche action n°8**

"A la découverte d'une culture"

porteur de projet : Union des Berbères du Beauvaisis

pour ce projet le montant de la subvention s'élève à : 1 000 €

Ces projets représentent un financement de : 13 950 €

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Pour la fiche action numéro 2, Madame Fatima Abla ne prend pas part au vote.

**Mme ABLA** : Je ne prendrai pas part au vote pour la fiche action n°2.

**Mme Le MAIRE** : Nous allons tout voter sans la fiche action n°2. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. J'imagine que c'est la même unanimité pour la fiche action n°2 ? C'est adopté à l'unanimité avec un votant de moins : Madame ABLA. Je vous remercie.

**En annexe, le dispositif « Fonds de soutien aux initiatives locales ». Fiches action n° 1 à n° 8.**



## PROJET RÉNOVATION URBAINE SAINT JEAN

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS « DEMAIN SAINT JEAN »

### MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de l'important programme de rénovation urbaine et des changements intervenus dans le quartier Saint-Jean, la ville de Beauvais souhaite organiser un temps fort impliquant les habitants autour d'un projet intitulé « Demain Saint-Jean ».

Ce projet transversal et intergénérationnel, comprend, entre autres, la réalisation d'un concours photos à partir de clichés pris par les habitants sur le thème « Saint-Jean : Avant et Après ».

Ce concours est ouvert à tous et remettra 5 prix dont 3 prix pour les adultes et 2 prix pour les jeunes (-18 ans).

La récolte des clichés est prévue du lundi 22 avril au vendredi 21 juin 2013. La sélection des photos se déroulera en septembre à l'Hôtel de ville avec une remise des prix prévue en octobre sur le quartier Saint-Jean.

Un jury composé de 6 membres : deux élus du conseil municipal de Beauvais, un agent du service politique de ville, un agent du service rénovation urbaine et deux habitants originaires du quartier Saint-Jean, désignera les lauréats qui recevront un prix.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement du concours ;
- de désigner les deux élus qui seront membres du jury.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 12/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. le Conseil Municipal a désigné à l'UNANIMITÉ en qualité de membres du jury, Monsieur Jean-Marie JULLIEN et Monsieur Philippe Vibert.

***En annexe, le règlement Concours Photo «DEMAIN SAINT-JEAN »***



## TARIFICATION DES ANIMATIONS PATRIMOINE À DESTINATION DU JEUNE PUBLIC

### MME THIÉBLIN, MAIRE-ADJOINT

Dans le cadre de la convention « Ville d'art et d'histoire », la ville développe des actions d'initiation à l'architecture et au patrimoine à destination du jeune public.

Initiés et coordonnés par l'animateur de l'architecture et du patrimoine, ces ateliers s'adressent aux élèves de la maternelle à la terminale. Ils fonctionnent aussi à l'intention des jeunes, en hors temps scolaire.

Les animations prennent la forme d'ateliers ou de visites encadrés par des professionnels recrutés par la collectivité.

À l'instar des autres Villes d'art et d'histoire, ces activités font l'objet d'une perception de droits auprès des groupes. Ainsi, dans la perspective du programme d'actions qui sera mis en œuvre au printemps, il convient d'adopter de nouveaux tarifs.

La grille tarifaire proposée s'articule autour de 3 types d'actions :

- les visites ateliers correspondant au tarif A : d'1h30 à 2 heures dont la thématique entre dans le programme général élaboré par le service ville pays d'art et d'histoire encadré par un seul intervenant ;

- les visites ateliers correspondant au tarif B : le projet nécessite un encadrement plus important. Il peut s'organiser sur une demi-journée ou bien répondre à une demande spécifique.

- les visites dites « Découvertes » de lieux patrimoniaux incontournables sont gratuites pour les accueils de loisirs sans hébergement et les établissements scolaires de Beauvais. Les visites sont limitées à une par an et par établissement scolaire de Beauvais.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les termes de ce rapport et la grille tarifaire annexée qui entrera en vigueur au 1er avril 2013.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 07/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, les tarifs de l'Atelier du Patrimoine.***



## DEMANDES DE SUBVENTIONS 2013 AUPRÈS DE LA DRAC PICARDIE

### MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Le présent rapport a pour objet les demandes de subventions auprès de la DRAC - Direction régionale des affaires culturelles de Picardie pour accompagner les démarches engagées par la ville dans le domaine des arts plastiques.

La DRAC peut en effet octroyer une aide visant prioritairement à soutenir dans le domaine de l'art contemporain les projets de création ou de résidences d'artistes.

Au titre de l'année 2013, une subvention sera sollicitée pour deux projets de la mission arts plastiques de la ville, à savoir :

- l'exposition Plein Champ à la Galerie nationale de la tapisserie du 13 mai jusqu'au 19 août 2013, autour des tapisseries de Dom Robert, moine bénédictin et grand maître de la tapisserie de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle en dialogue avec une sélection d'œuvres contemporaines de six artistes internationaux ;

- la création de l'artiste française Victoria Klotz au sein de la Maladrerie Saint-Lazare et dans l'espace public (place des Maréchaux) de juin à octobre 2013.

Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre de partenariats, développés pour le premier avec l'association Dom Robert et le Mobilier national, et pour le second avec la Maladrerie Saint-Lazare.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de l'État - DRAC Picardie au taux le plus élevé.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 07/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

### ASCA

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ET SUBVENTIONS

### MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais développe en partenariat avec l'État et les autres collectivités territoriales une politique culturelle structurante autour d'établissements labellisés.

Ainsi, l'ASCA bénéficie de la reconnaissance de l'État - Ministère de la culture et de la communication / DRAC Picardie, pour l'Ouvre-boîte labellisée SMAC - salle de musiques actuelles et pour le Labo reconnu en tant qu'Espace Culture Multimédia. La salle de cinéma Agnès Varda est quant à elle, classée « Art & Essai » par le Centre National de la Cinématographie.

Dans ce cadre, la ville entend poursuivre son engagement auprès de l'ASCA qu'elle accompagne et soutient fortement depuis de nombreuses années, pour la continuité des activités menées dans les domaines musical, cinématographique et multimédia.

La présente convention est proposée jusqu'au 31/12/2014 dans l'attente du nouveau projet associatif qui donnera lieu à une validation concertée avec l'ensemble des partenaires publics de l'association : l'objectif visé étant la signature d'une convention cadre multipartite et pluriannuelle en 2014.

En terme financier, le soutien de la collectivité se traduit par :

- une subvention de fonctionnement de 593 000 € à laquelle s'ajoute 25 000 € pour la reconduction de l'action « Passeurs d'images », 10 000 € pour accompagner le festival des Pixels et/ou la résidence de création numérique portés par le Labo et une nouvelle aide de 24 000 € pour les premières rencontres urbaines programmées en mai 2013 ;

- une subvention d'investissement de 70 000 € pour le renouvellement du matériel son de l'Ouvre-boîte.

Il est précisé que la ville apporte à l'association d'autres financements dans le cadre d'actions inscrites au CUCS.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée ;

- d'allouer à l'ASCA au titre de l'exercice 2013, les subventions définies ci-dessus qui seront prélevées sur les crédits disponibles inscrits au budget primitif.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 07/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**En annexe, la convention d'Objectifs et de Moyens.**





## **FESTIVAL PIANOSCOPE 2013**

*SIGNATURES DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT  
ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA  
DRAC PICARDIE*

### **MME WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

La prochaine édition de Pianoscope se déroulera du 16 au 20 octobre 2013 sous la direction artistique de Boris Berezovsky.

Avec cette première programmation de Boris Berezovsky, une nouvelle page se tourne. Le pianiste russe livre ses inspirations et ses passions : l'influence du folklore dans la musique de chambre. Il se produira entouré de la violoniste Ellina Pak, du violoncelliste Henri Demarquette, de la flûtiste Juliette Hurel, de la soprano Yana Ivanilova, du trompettiste Sergueï Nakariakov. Les partitions du répertoire seront mises en regard avec des musiques populaires, interprétées par des ensembles traditionnels. Boris Berezovsky a également invité à se produire des jeunes virtuoses du clavier - le Français Rémi Géniet, les Russes Alexei Petrov, Yury Favorin et Mikhaïl Tourpanov - ou bien des solistes confirmés comme Roger Muraro ou encore Bojan Z aux côtés du clarinetiste et saxophoniste Michel Portal.

Ayant pour vocation d'amener la musique au plus près de tous les publics, le festival investira divers lieux : le Théâtre du Beauvaisis, la Maladrerie Saint-Lazare, l'Auditorium Rostropovitch. Le partenariat avec le centre hospitalier sera reconduit pour un concert gratuit au sein de l'hôpital. Le concert scolaire programmé cette année au théâtre du Beauvaisis associera, pour un concert exceptionnel, l'Orchestre Philharmonique de l'Oise et Boris Berezovsky.

Dans cette perspective, l'objet du présent rapport est d'arrêter les projets de conventions de partenariat pour la mise en œuvre de cette 8ème édition avec :

- le Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis, afin de préciser les modalités d'accueil de la manifestation et d'organisation de la billetterie ainsi que les engagements de la Ville et de l'association pour la co-réalisation de concerts ;

- la communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour déterminer les conditions d'accueil du festival au sein de la Maladrerie Saint-Lazare.

Il est également proposé au conseil municipal d'adopter la grille tarifaire 2013 et le principe d'un partenariat renouvelé avec Digitick pour autoriser la vente de la billetterie par internet.

Il est précisé que la commission du distributeur est prise en charge par le spectateur.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à :

- signer les conventions ci-annexées et toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- solliciter une nouvelle subvention auprès de l'État – DRAC Picardie au taux le plus élevé.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 07/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, les conventions de partenariat.***



## MISE EN PLACE DES DISPOSITIONS FACE AUX DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

### M. BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La loi du 12 juillet 2010 vient renforcer le droit des déchets en en élargissant notamment le contrôle.

La protection de l'environnement est devenue un domaine de compétence où le maire a un rôle important à jouer via ses pouvoirs de police. Il lui appartient notamment d'intervenir vis-à-vis des dépôts et décharges sauvages.

C'est ainsi que la mise en place, sur le territoire de la ville de Beauvais, d'un dispositif de lutte contre les incivilités dues aux dépôts sauvages de déchets de toute nature a été envisagée.

Face à la recrudescence de ces dépôts sur le domaine public, il est proposé de mettre en œuvre, via la brigade verte, outre des mesures de prévention et de sensibilisation, des mesures coercitives :

#### **- dépôt inférieur ou égal à un mètre cube**

Mise en application d'un montant forfaitaire de 155 euros

Correspondant à la prestation forfaitaire d'enlèvement par le service Nettoyement de la ville de Beauvais pour un montant de 120 euros et d'une amende de 35 euros conformément à l'arrêté municipal relatif aux problèmes environnementaux pris ultérieurement à ce rapport.

#### **- dépôt supérieur à un mètre cube**

La ville de Beauvais fera appel à une entreprise en vue de procéder à l'enlèvement du dépôt sauvage, la facture sera alors adressée au contrevenant.

Le règlement devra s'effectuer par recouvrement auprès du Trésor Public et une amende de 35 euros sera appliquée conformément à l'arrêté municipal relatif aux problèmes environnementaux pris ultérieurement à ce rapport.

Préalablement à la mise en œuvre de ces sanctions, les agents de la ville s'emploieront à régler à l'amiable chaque cas rencontré :

- par une prise de contact direct avec le contrevenant quand il est identifiable
- par l'envoi de courriers de sensibilisation
- par l'envoi des plaquettes d'information sur la collecte des déchets.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en place de ces pénalités.

La commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## LOTISSEMENT DE LA LONGUE HAYE

VENTE DE LOTS

### M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais poursuit la vente des terrains sur le lotissement de la Longue Haye.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte du désistement de :

- \* Monsieur et Madame KAARAR pour le lot 19
- \* Monsieur et Madame YAHY pour le lot 21
- \* Monsieur AOUAD et Madame LYAMNI pour le lot 31.

- de retenir la nouvelle demande suivante :

\* Madame Maria LOPES résidant 2 rue Maria Montessori à Beauvais pour le lot 21 de 565 m<sup>2</sup> environ, parcelle cadastrée section AG n° 738.

Il est rappelé que le prix du terrain est de 120 € HT du m<sup>2</sup> pour les lots destinés à l'habitation, conformément à l'avis des domaines.

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces, promesses et actes de vente relatifs à cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**M. AURY** : C'était simplement une question à propos du lotissement de la Longue Haie. C'est bien celui qui est sur Voisinlieu ? J'ai l'impression que rien ne sort de terre. Cela fait plusieurs mois que c'est viabilisé, que toutes les rues sont éclairées alors qu'il n'y a pas une maison. Par contre, on ne voit rien sortir. Un certain nombre de gens sont surpris.

**M. BOURGEOIS** : Nous avons fait le point sur la situation actuelle. Effectivement, cela a été un petit peu long à sortir. Cela a démarré depuis quelques mois. Je peux vous faire le point exact des ventes, des permis de construire déposés. Ça va bouger dans les semaines et les mois à venir. A ce jour, sur les 43 lots, dont 3 lots commerciaux :

- 25 lots sont réservés ;
- 7 ventes sont signées ;
- 16 promesses de vente sont signées chez notaire.

Au point de vue de la construction, nous avons à ce jour :

- 15 permis de construire déposés ;
- 13 permis de construire délivrés.

Après quelques retards, les constructions vont se mettre en œuvre. La procédure est un peu longue

puisqu'elle doit gager de la qualité des constructions qui sont faites par rapport aux infrastructures réalisées par la ville. Cela passe devant l'architecte conseil de la ville, qui est le garant de l'application du cahier des charges. On peut dire maintenant que c'est vraiment lancé. Demain matin, je vais aller chez le notaire pour signer deux promesses de vente.

**Mme Le MAIRE** : Merci beaucoup. Pas d'autre remarque ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

## VENTE MAISON 13, RUE DE GESVRES

### MME BRAMARD-EMPEREUR, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville est propriétaire d'une maison sise 13, rue de Gesvres cadastrée section M n° 303 pour 315 m<sup>2</sup> d'une superficie habitable de 172 m<sup>2</sup> environ avec jardin, garage et cave.

Il s'agit d'une maison de ville avec sous-sol, R + 1 + combles aménagés disposant de six chambres, actuellement libre de toute occupation et donc cessible en l'état.

Dans le cadre de la poursuite de la vente du patrimoine communal, la ville avait décidé par délibération en date du 10 février 2012 de confier la vente de cette maison de façon non exclusive aux agences immobilières.

L'acquéreur proposé lors du conseil municipal du 28 Septembre 2012 s'étant désisté, le bien est à nouveau en vente et la ville a demandé à plusieurs agences immobilières de procéder à l'expertise de celui-ci. Compte tenu de ses caractéristiques, de son environnement et d'une analyse comparative du marché, les agences ont estimé ce bien à un prix maximum de 300.000,00 €. Par ailleurs, une actualisation de l'avis des domaines réalisée en février 2013 évalue le bien à 316 000,00 €.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé au conseil municipal :

- de confier de façon non exclusive la vente de cette maison à plusieurs agences immobilières du Beauvaisis au prix de 270 000,00 € net vendeur, frais d'agence en sus à la charge de l'acquéreur, afin de s'ajuster au prix du marché actuel,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION DE SERVITUDE GRDF - PARCELLE CA 4

### MME PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Gaz réseau Distribution France (GrDF) envisage le renouvellement de son réseau gaz de la rue de Sénéfontaine à Beauvais.

Le tracé emprunte une parcelle appartenant à la ville de Beauvais, c'est pourquoi GrDF sollicite la mise à disposition du terrain communal moyennant une convention de servitude.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition de GrDF, à titre gracieux, la parcelle cadastrée section CA n° 4 en vue d'y installer à demeure, dans une bande de 47 m, une canalisation et ses accessoires techniques, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, le plan et la convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publiques de Gaz.***

## **CONVENTION DE SERVITUDE ERDF**

*PARCELLES CADASTRÉES SECTION ZB N° 522 ET  
ZB N° 591*

### **MME PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Dans le cadre des travaux de viabilisation du lotissement du Tilloy, Electricité réseau Distribution de France (ErDF) projette le passage d'un câble haute tension sous la future route Alcide de Gasperi.

Le tracé emprunte des parcelles appartenant à la ville, c'est pourquoi ErDF sollicite la mise à disposition des terrains communaux moyennant une convention de servitude.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'ErDF, à titre gracieux, les parcelles cadastrées section ZB n° 522 et ZB n° 591 en vue d'y installer à demeure, dans une bande de 1 m de large, une canalisation souterraine et ses accessoires techniques sur une longueur totale d'environ 220 m, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage,

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, la convention de servitudes ERDF.***



## BOIS BRÛLET : MARTELAGE ET COUPE

### M. BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le présent rapport concerne le martelage et la coupe des parcelles 2a et 3a au Bois Brûlet.

Le bois Brûlet dispose d'un plan de gestion (PSG) d'une durée d'application de 15 ans (2008-2022). Le document d'aménagement prévoit pour l'année 2013 des coupes de régénération par bouquets ainsi que des coupes d'amélioration, dans la parcelle 2a et 3a (cf. annexe 1 : carte de localisation des parcelles 2a et 3a).

Des bouquets (de 0,30 ha à 1 ha) répartis dans la parcelle 2a et 3a, seront matérialisés sur le terrain à l'aide de peinture. La surface totale sera d'environ 2,40 ha. Les arbres présents dans cette surface seront martelés (marqués) puis coupés. Ces espaces ouverts seront ensuite plantés, ce qui nous permettra d'assurer le renouvellement de la forêt.

Parallèlement à ces opérations, un martelage sera réalisé cet hiver sur le restant de la parcelle. Seront marqués les arbres permettant d'améliorer la valeur esthétique, sanitaire, écologique et économique du peuplement. Après une vente publique des bois prévue en octobre 2013, les arbres seront récoltés au cours d'une exploitation forestière. Compte tenu du stade de développement de la parcelle 2a et 2b, on estime prélever environ 10 % de la densité.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- la matérialisation des bouquets à régénérer dans les parcelles 2a et 3a ;
- le martelage des parcelles 2a et 3a ;
- la mise en vente aux enchères publiques, par l'ONF, en octobre 2013 des bois martelés, conformément aux dispositions arrêtées par délibération du 27 avril 2005 (jointe en annexe).

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, l'extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal du Mercredi 27 avril 2005.***





## BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSI- ONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA VILLE DE BEAUVAIS EN 2012

### M. BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Comme tous les ans et conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la ville de Beauvais en 2012 afin notamment d'en assurer l'information au public.

Ainsi au cours de l'année 2012, la ville a opéré aux acquisitions suivantes :

#### 1) Budget principal :

- Des parcelles agricoles rue de la cavée aux pierres en vue de développer un projet de maraîchage biologique,
- Indemnité du bail commercial de la presse du centre commercial Camard dans le cadre du projet de rénovation urbaine,
- Garages rue des Jonquilles dans le cadre du projet de résidentialisation de la cité des Fleurs,
- Diverses rétrocessions de voirie et réseaux divers,
- Diverses régularisations foncières,
- Constitution de réserves foncières (quartier Marissel, aménagement d'entrée de ville).

#### 2) Budget annexe Tilloy :

- Acquisition de 19 616 m<sup>2</sup> de terrain pour le futur lotissement du Tilloy

et les cessions suivantes :

#### 1) Budget principal :

- 2 973 m<sup>2</sup> environ pour la construction de logements ou d'équipements,
- 1 233 m<sup>2</sup> environ de terrain aux riverains,
- Vente du patrimoine communal (19 rue Saint-Lucien et 25 rue J.B Baillère),
- Vente de terrains entrant dans le périmètre de la ZAC Beauvais-Tillé à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

#### 2) Budget annexe Agel :

- Vente d'une partie du lot 3 et du lot 5 (projet commercial et immobilier)

Le bilan détaillé des acquisitions et cessions est annexé au compte administratif et à la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Beauvais en 2012.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 20/03/13, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Beauvais en 2012.

**M. BOURGEOIS** : Il s'agit d'une communication que nous faisons tous les ans à pareille époque sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la ville de Beauvais sur l'année 2012. Au niveau des acquisitions foncières, de très nombreuses transactions ont porté sur de petites parcelles dans le but d'échanges et de régularisations. Cependant, trois opérations sont à noter :

- l'acquisition de parcelles agricoles pour 4,6 ha dans le but d'un projet de maraîchage à la Cavée aux pierres ;

- la constitution de réserves foncières pour l'amélioration d'entrées de ville, notamment au sud, dans la zone où les nouveaux restaurants se sont construits ;

- l'acquisition de 2 ha environ pour constituer la future zone d'activités du Tilloy, au niveau du carrefour Paul Henri Spaak. Les acquisitions portent sur un montant de 962 286 €.

Au niveau des cessions, nous noterons plusieurs types d'opérations :

- la vente de terrains à des particuliers, comme toujours ;

- la vente de maisons : une toute petite maison rue Jean-Baptiste Baillère et l'autre, rue Saint-Lucien ;

- la vente pour la construction de logements ou de commerces à l'OPAC, à Agel Domaines et à la SCI Saint-Christophe ;

- la vente dans le périmètre de la ZAC de Beauvais-Tillé à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Ces cessions portent sur un montant de 2 106 464 €. Nous vous demandons de prendre acte de ce bilan de l'année 2012.

***En annexe, le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville de Beauvais en 2012.***



## RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

### M. TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

L'ambition portée par la réforme des rythmes scolaires est largement partagée puisqu'il s'agit de mieux prendre en compte le temps de l'enfant et son rythme biologique.

Les dispositions du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 prévoient :

- le maintien d'une semaine de 24 heures de classe + 1 heure d'activités pédagogiques complémentaires (APC),
- l'ajout d'une 9ème demi-journée de classe, le mercredi -ou le samedi par dérogation-, d'une durée ne pouvant excéder 3h30,
- 5h30 d'enseignement au plus par jour,
- des pauses méridiennes d'au moins 1h30,
- la prise en charge des élèves jusqu'à 16h30, et la mise en œuvre par la commune de temps d'activités périscolaires (TAP),
- une entrée en vigueur à la rentrée 2013, ou, sur dérogation, à la rentrée 2014.

Cette réforme va apporter des changements importants dans la vie des petits beauvaisiens, de leurs familles, des enseignants, des personnels ville exerçant leur service dans les écoles, des activités et services culturels, sportifs et culturels, mais elle a également un impact sur les activités connexes telles que le transport, et sur notre commune, qui, garante du temps global de l'enfant, doit la mettre en œuvre et prendre en charge les coûts induits.

La ville de Beauvais, attentive au bien-être, à l'accès à la culture et au sport pour tous, a depuis de nombreuses années apporté une contribution essentielle au maillage éducatif, par les actions menées en temps scolaire, par ses nombreuses offres pédagogiques, et par les actions offertes hors temps scolaire pour assurer aux familles des modes de garde et des activités adaptées aux différentes tranches d'âge. Plus de 900 actions à caractère éducatif sont actuellement proposées par la ville de Beauvais aux écoliers du premier degré (maternelles et élémentaires).

La nouvelle articulation des temps scolaires rend donc nécessaire de nombreux ajustements des services et actions proposés aux familles.

Dès l'annonce du décret, la ville de Beauvais a engagé une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Après avoir rencontré la direction académique, invité les syndicats d'enseignants à s'exprimer, une table ronde a été organisée le 4 février dernier, avec les services de l'éducation nationale, réunissant syndicats d'enseignants, fédérations de parents d'élèves, délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), psychologues scolaires, pédiatres, représentants des cultes, services de transport, associations familiales .... Le 5 février, une rencontre avec les parents d'élèves élus dans les écoles de la ville et les

directeurs d'école, a réuni près de 250 participants. Les conseils d'écoles, composés des enseignants et des représentants des parents d'élèves, ont ensuite, du 7 au 15 février, été invités à se prononcer sur le choix de la demi-journée complémentaire, sur les modalités horaires et sur l'année de mise en œuvre.

#### Sur 47 conseils :

39 se sont prononcés pour une demi-journée complémentaire le mercredi matin,  
7 pour le samedi matin.

31 conseils (représentant 70% des classes maternelles et 75% des classes élémentaires) ont souhaité clairement le report de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2014,

12 conseils se prononcent pour un démarrage en 2013.

40 conseils se sont prononcés pour des temps d'activités périscolaires (TAP) en fin de journée,

3 conseils sont favorables à des TAP pendant la pause méridienne.

Il semble donc plus respectueux des avis exprimés de prévoir une mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014. Toutefois, si un aménagement du décret rendait possible une réduction de son champ d'application, la ville pourrait lancer une expérimentation sur un ou deux groupes scolaires favorables à son application dès 2013, et bâtir alors un projet éducatif territorial (PEDT) adapté.

Pour compléter votre information, le coût moyen de cette réforme a été évalué à environ 150€ par élève et concerne à Beauvais 5600 enfants qui sont scolarisés dans les 47 établissements du premier degré que compte notre ville. Cela représente, a minima, une charge budgétaire supplémentaire, aide de l'État déduite, de plus de 500 000€. Cette charge pèsera lourdement sur le budget de notre collectivité, qui s'engage à ne pas faire porter le poids de cette nouvelle dépense sur les ménages beauvaisiens.

En raison de ces différents arguments, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué :

- à demander à Monsieur le ministre de l'éducation nationale la possibilité d'appliquer dès 2013 à titre expérimental la réforme avec une partie des écoles de la ville de Beauvais, faute de quoi une dérogation est demandée afin de reporter à 2014 la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires pour l'ensemble des établissements publics relevant du premier degré ;

- à demander à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale le report de l'application du décret, à la rentrée 2014-2015, pour toutes les écoles de la commune sous réserve d'une possibilité d'expérimentation partielle.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 18/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
ASSOCIATION C.I.D.F.F : JOURNÉE  
INTERNATIONALE POUR LES DROITS  
DES FEMMES**

**MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT**

À l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes, l'association C.I.D.F.F (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles), s'est à nouveau mobilisée cette année en proposant le 8 mars 2013, une action de sensibilisation en direction du grand public sur le thème « Les femmes et l'art ».

Cet événement répondait à un double objectif : engager une réflexion sur la place de la femme dans l'art et l'histoire de l'art, thème peu souvent traité, et promouvoir de manière plus générale l'égalité hommes / femmes.

Au cours de l'après-midi du 8 mars 2013, était ainsi proposée au public de découvrir, à l'ASCA, une exposition de photos réalisées par un groupe de femmes non professionnelles habitant à Beauvais. Un atelier photo avait au préalable été mis en place au cours du mois de février au cours de laquelle ces femmes, encadrées par un photographe professionnel de l'association Diaphane, ont pu apprendre les techniques de la photographie. Les photos présentées dans le cadre de l'exposition ont ainsi été prises lors de cet atelier, dans différents quartiers de la ville de Beauvais.

Afin de prolonger cette exposition, une conférence suivie d'un temps d'échange, était organisée au cours de l'après-midi, traitant de la place des femmes dans l'histoire de l'art et assurée par une historienne et écrivaine spécialiste de l'histoire de l'art.

La projection du film « violetta » qui relate la vie de Violetta Parra, chanteuse, poète, peintre chilienne et femme libre et engagée, a conclu cet événement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 1000€ à l'association CIDFF (en complément de la subvention de 1400 euros du Conseil Général) ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 19/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Anne Rouibi-Geffroy ne prend pas part au vote.

**Mme ROUBI** : Je ne souhaite pas prendre part au vote.

**Mme Le MAIRE** : Très bien Madame ROUBI. Le dossier est donc adopté à l'unanimité moins une voix, celle de Madame ROUBI.

**FRÉQUENTATION DES PISCINES COUVERTES**

*DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU  
CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE*

**M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL**

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le conseil général de l'Oise accorde chaque année aux collectivités locales gestionnaires d'installations aquatiques une allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines par les scolaires.

Il est proposé au conseil municipal :

- de solliciter l'octroi de cette aide qui porte sur la fréquentation des installations durant l'année scolaire 2012-2013 ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Fréquentation des piscines couvertes - demande d'aide financière auprès du Conseil général de l'Oise

**M. VIBERT** : Avant de passer au vote, pour votre information, voici quelques précisions. En 2010, cette aide était de 29 801 €. Compte-tenu de la modification des règles de calcul du conseil général, cette participation est tombée à 9 000 € environ depuis l'année dernière, soit une baisse de 70 % en deux ans. C'est une perte d'environ 20 000 € de financement pour notre ville qui s'ajoute aux autres baisses de subventions.

**Mme Le MAIRE** : Je vous remercie. S'il n'y a pas de question, on passe au vote. Le dossier est adopté à l'unanimité.

**ORGANISATION 2013 DE «LA TRANSQUAR»**

**MME CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Dans le but d'organiser un rassemblement dynamique, solidaire et convivial autour du sport, une course pédestre intitulée « La Transquar Beauvais » s'est déroulée l'an passé pour la première fois au sein de notre ville.

Cette course de 21 kilomètres, pouvant être effectuée en individuel ou en relais par équipe, a permis

non seulement de créer du lien social mais aussi de découvrir ou redécouvrir les quartiers de Beauvais.

Fort du succès et de l'engouement suscité par la première édition mais aussi pour répondre à la très forte demande, la seconde édition de « La TRANSPARENT » a été programmée au dimanche 6 octobre 2013.

Événement festif et solidaire, une partie des droits d'inscription réglés par les participants sera reversée à une association beauvaisienne.

Un village départ/arrivée sera installé sur le parvis de la cathédrale et accueillera divers stands afin de proposer des ateliers de zumba fitness, de diététique, de prévention et entretien musculaire, de sophrologie.

Des lots, trophées et primes seront remis au vu d'un classement établi par catégorie. Les primes pour un montant total de 5 000€ seront attribuées de la façon suivante :

#### **HOMME**

1 <sup>er</sup>	850,00 €
2 <sup>ème</sup>	450,00 €
3 <sup>ème</sup>	300,00 €
Vétéran 1	200,00 €
Vétéran 2	200,00 €
Vétéran 3	200,00 €

#### **FEMME**

1 <sup>er</sup>	850,00 €
2 <sup>ème</sup>	450,00 €
3 <sup>ème</sup>	300,00 €
Vétéran 1	200,00 €
Vétéran 2	200,00 €
Vétéran 3	200,00 €

#### **RELAIS**

1 <sup>er</sup> Homme	200,00 €
1 <sup>ère</sup> Femme	200,00 €
1 <sup>er</sup> Mixte	200,00 €

Les droits d'engagement par coureur sont fixés à douze euros jusqu'au vendredi 4 octobre 2013 et fixés à quatorze euros les 5 et 6 octobre 2013. Dix pour cent des recettes issues des inscriptions réglées pour la course seront reversés à une association beauvaisienne désignée par un jury.

Des séances d'entraînements seront proposées durant les mois de mai à septembre 2013 afin de préparer physiquement les coureurs, les droits d'inscriptions à ces séances d'entraînement sont fixés à vingt euros pour un forfait de dix séances par personne.

Compte tenu de la notoriété déjà acquise par cette course et afin d'obtenir la participation de sponsors et de coureurs de haut niveau, cent cinquante dossards (droits d'engagement) seront offerts aux partenaires et coureurs élités.

Dans le cadre du montage financier de cet événe-

ment la ville de Beauvais sollicitera des partenaires financiers privés.

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur ces dispositions et notamment d'autoriser Madame le Maire à signer avec les partenaires toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette manifestation ;

- d'adopter le règlement de la course ;

- d'accepter les participations financières ou matérielles des sponsors ;

- d'imputer les dépenses et d'affecter les recettes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, le règlement de l'épreuve.***



## «L'ÉTÉ S'ANIME 2013» - ORGANISATION

### MME FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

« L'été s'anime 2013 » sera comme chaque année marqué par l'organisation, durant les mois de juillet et août, d'une palette d'activités à caractère culturel et sportif mais aussi par le déroulement de minis camps organisés soit à l'initiative des accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.), soit à l'initiative des CIT'ADO.

Cette période d'intenses activités pour certaines très spécifiques ou techniques, comme la danse, les arts du cirque, la magie, la capoeira ou encore l'équitation nous conduit à faire appel à des prestataires chargés des animations, il en est de même en ce qui concerne les hébergements des mini camps ;

Afin de respecter les obligations de chacun en matière d'animations ou de conditions d'accueil, des conventions interviendront entre la ville de Beauvais et différents prestataires, conformément aux délégations issues de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Afin de conclure les différentes conventions, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer les actes à intervenir avec les différents prestataires sollicités dans le cadre de l'opération « L'été s'anime 2013»

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

### M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions exceptionnelles de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes :

- Union cycliste Liancourt – Rantigny (60ème Ronde de l'Oise) : 5 000 euros

- Beauvaisis Aquatic Club : 3 000 euros

- Section B.O.U.C. La Balle au Tambourin : 650 euros

- Full contact Beauvais : 2 500 euros

- Association de course à pied et sports athlétiques du Beauvaisis (A.C.A.B.) : 600 euros

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA FONDATION D'AUTEUIL

### M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais œuvre depuis plusieurs années dans l'intérêt des enfants et des jeunes de tous les milieux, qu'ils soient en souffrance ou non, à mobilité réduite et/ou handicapés ou non.

Dans cette optique, depuis 2007, les structures Jeunesse de la ville de Beauvais, dans le cadre d'objectifs communs d'aide au développement des pratiques sportives et culturelles, accueillent pendant ses temps d'animations, à certains moments de l'année, des jeunes issus de la Fondation d'Auteuil. Cette démarche favorise l'intégration de ces jeunes dans la cité et dans la vie de tous les jours.

Afin de valoriser le partenariat riche entre le Service Jeunesse de la ville de Beauvais et la Fondation d'Auteuil, le conseil municipal avait adopté en sa séance du 25/09/2009 la signature d'une convention pour une durée de trois années.

La précédente convention étant arrivée à son terme, il convient, compte tenu de la volonté réciproque de faire perdurer cette enrichissante collaboration, d'acter notre partenariat à travers une nouvelle convention.

Cette convention présente l'avantage de couvrir en un seul document l'ensemble des actions mises en place et concrétise une étroite collaboration tout en laissant la porte ouverte à des initiatives nouvelles.

L'avenir de cette collaboration concerne pour la ville de Beauvais ses secteurs jeunesse et sports.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-an-nexée ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

***En annexe, la convention Ville de Beauvais/  
Fondation d'Auteuil.***



## **CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BEUVAIS ET L'ASSOCIATION S.O.S INSERTION EMPLOI**

### **MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT**

Les services de la ville de Beauvais et l'association S.O.S. Insertion Emploi (S.O.S.I.E.) souhaitent œuvrer ensemble dans l'intérêt des jeunes des quartiers Notre Dame du Thil et Saint Lucien, en menant une action conjointe qui favorisera la découverte par les jeunes des quartiers Notre Dame du Thil et Saint Lucien des différents corps de métiers du bâtiment et les bases techniques de la voile.

Cette collaboration portera sur la rénovation des futurs locaux de l'association S.O.S.I.E. sis rue 18 rue Jean Bertrand 60000 Beauvais à laquelle participeront dix jeunes des quartiers sélectionnés par le service jeunesse de la Ville de Beauvais, parallèlement à cette rénovation un stage technique de voile sera organisé au plan d'eau du Canada.

Ce stage permettra aux jeunes d'acquérir les bases nécessaires à leur participation à un séjour en Baie de Somme qui se déroulera du 16 au 19 juillet 2013.

L'association S.O.S.I.E., en contrepartie des travaux réalisés par les jeunes sélectionnés, participera financièrement au coût du séjour.

De plus l'association S.O.S.I.E afin d'apporter un financement supplémentaire, instruira en tant que structure associative porteuse un dossier de soutien financier auprès de la fondation S.N.C.F. sur les thématiques « Coups de cœur solidaire en faveur des jeunes » et reversera à la ville de Beauvais le montant attribué par la fondation S.N.C.F.

Les dix jeunes sélectionnés bénéficieront de la gratuité pour le séjour.

Une convention ayant pour objet d'organiser en termes techniques, juridiques et financiers ce partenariat interviendra entre la ville de Beauvais et l'association S.O.S.I.E.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier ;
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les lignes prévues à cet effet.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Fatima Abla ne prend pas part au vote.

**Mme ABLA** : Je ne participerai pas au vote.

**Mme Le MAIRE** : Très bien. Le dossier est donc adopté à l'unanimité moins une voix, celle de Madame ABLA.

*En annexe, la convention Ville de Beauvais/  
Association S.O.S.I.E.*



## PLAN D'EAU DU CANADA

CRÉATION D'UN TARIF POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE À PÉDALES

### MME PERNIER, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La base nautique du plan d'eau du Canada développe ses offres d'activités notamment à travers la mise à disposition des usagers de véhicules touristiques à pédales.

Depuis 2011, des véhicules à pédales de 4 places sont proposés à la location aux usagers.

Cette année, la base nautique a été dotée d'un véhicule à pédales de 6 places, il convient donc de fixer le tarif de la location.

Ce tarif entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2013.

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer un tarif location de véhicules touristiques à pédales 6 places ;
- de le fixer à 9,00 Euros la ½ heure ;

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## FÊTE DE LA JEUNESSE 2013

ORGANISATION

### M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Afin de dynamiser le territoire, de favoriser les rencontres entre les jeunes de tous les quartiers de la ville, d'apporter de la mixité et de créer du lien social, le service Jeunesse a élaboré en 2012 un projet intitulé « La Fête de la Jeunesse ».

Cet événement permet non seulement de réunir les partenaires associatifs et institutionnels qui œuvrent en faveur de la jeunesse beauvaisienne mais aussi d'offrir des animations gratuites aux participants.

Compte tenu du succès rencontré et de l'intérêt que cet événement a suscité l'an passé, il est proposé de reconduire l'opération en 2013.

C'est ainsi que « La Fête de la Jeunesse » se déroulera cette année le samedi 6 juillet 2013, le lieu sera déterminé ultérieurement.

Le programme des animations de cette journée est varié et de qualité et se déclinera en dix villages à thèmes qui permettront de valoriser les différents projets mis en place par le service jeunesse et par les associations et institutions qui seront présentes.

Les villages à thèmes seront les suivants :

Sports – Arts et culture – Citoyenneté – Gastronomie – Nouvelles technologies – Solidarité – Prévention – Nature et bien-être – Enfance – Scientifique.

De nombreux services municipaux et diverses associations s'associeront à la réalisation de cet événement, cependant certaines activités très spécifiques ou techniques comme la magie, les arts du cirque, les animations musicales ou encore la danse nécessiteront de faire appel à des prestataires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur ces dispositions et notamment d'autoriser Madame le Maire à signer avec les partenaires toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette manifestation ;

- de prélever les dépenses sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 13/03/13, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

## DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- **22 novembre 2012** : Passation d'une convention avec la société terre promise concernant la location d'un local sis 4 square des champs dolents à Beauvais lot n°102. Cette location est consentie pour une durée de 9 années moyennant un loyer annuel de 6480 euros.

- **18 janvier 2013** : Passation d'une convention avec INSIGHT OUTSIDE concernant la participation de deux agents aux « 14èmes assises nationales de l'énergie ». Les frais correspondants s'élèvent à 720,00 euros TTC.

- **21 janvier 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 11-13, rue de Paris à Beauvais, au profit de la société colomboophile afin de réaliser ses missions.

- **24 janvier 2013** : Passation d'une convention avec CLEOME concernant la participation de neuf agents à la formation « les arbustes d'ornement : bien les connaître pour mieux les intégrer dans la gestion différenciée ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 515,00 euros TTC.

- **24 janvier 2013** : Passation d'une convention avec MB Formation concernant la participation d'un agent aux formations « hypothèques et cadastres : recherche et exploitations des données » et « actes administratifs soumis à publicité foncière concernant le domaine privé ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 635,00 euros HT.

- **25 janvier 2013** : Passation d'une convention avec la société Air Liquide France Industrie, concernant la mise à disposition d'une bouteille de gaz « ARCAL MAG » dans le cadre des activités de maintenance réalisées par le service des sports. Les frais correspondants s'élèvent à 199,00 euros TTC.

- **28 janvier 2013** : Passation d'un marché avec la société AGILEC, pour un montant de 5 000,00 euros HT, concernant la maintenance des transformateurs haute-tension et TGBT installés dans les bâtiments de la ville.

- **28 janvier 2013** : Passation d'un marché avec la société HOTTES CLEAN SARL, pour un montant de 15 000,00 euros HT, concernant la maintenance (nettoyage et dégraissage) des hottes, bouche d'extraction, plafond filtrant, gaines d'extraction et VMC, ainsi que la maintenance des moteurs, tourelles et caissons installés dans les bâtiments de la ville.

- **28 janvier 2013** : Cession novatoire pour le marché M 115120V lot 1, relatif aux travaux d'aménagement du parc urbain Saint Quentin. La société SACER informe de la réorganisation interne du groupe COLAS, ce marché sera transféré à la société COLAS NORD PICARDIE.

- **28 janvier 2013** : Cession novatoire pour le marché M 125101V, relatif à la mission de coordination SPS pour les travaux de reconstruction du Pont de Paris. La société DEKRA Industrial SAS informe de la réorganisation interne du groupe, ce marché sera transféré à la société DEKRA Industrial SAS.

- **28 janvier 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec La Station Service Production concernant la fanfare « Sergent Pépère » afin d'assurer un spectacle dans le cadre de la Fête de la Musique. Les frais correspondants s'élèvent à 3 094,24 euros TTC.

- **28 janvier 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec BABELIUM traduction et interprétation concernant la réalisation des dépliants d'information relatifs à l'exposition « Dom Robert » en français et en anglais. Les frais correspondants s'élèvent à 3 000,00 euros TTC.

- **30 janvier 2013** : Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (A.D.P.C.60) afin d'assurer la mise en place d'un dispositif de secours sur le site de la piscine Marcel Dassault dans le cadre de la manifestation sportive « Triathlon de l'Argentine », pour un montant de 449,16 euros.

- **30 janvier 2013** : Passation d'une convention avec Panterga Systèmes concernant la participation de deux agents à la formation au logiciel de factu-

ration « ODP ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 000,00 euros HT.

- **30 janvier 2013** : Passation d'une convention avec AFPG concernant la participation d'un agent à la journée de sensibilisation à la géothermie. Les frais correspondants s'élèvent à 50,00 euros HT.

- **1<sup>er</sup> février 2013** : Déclaration sans suite du marché d'assurance tous risques dans le cadre des travaux de reconstruction du Pont de Paris, justifiée par l'insuffisance de concurrence.

- **4 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'association le Théâtre des Poissons afin d'organiser des représentations théâtrales.

- **5 février 2013** : Passation d'un marché concernant l'achat de boissons destinées aux besoins de l'Unité de Production Culinaire et des autres services de la ville de Beauvais, avec la société Caulier boisson service :

Lot 1 : boissons sans alcool – minimum 10 000 euros HT et maximum 50 000 euros HT,

Lot 2 : boissons alcoolisées – minimum 10 000 euros HT et maximum 50 000 euros HT.

- **6 février 2013** : Passation de conventions avec ARFOS concernant la participation de deux agents à la formation « évaluer le partenariat collectivités locales/associations ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 360,00 euros Nets.

- **7 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté de Crèvecœur le Grand (E.R.E.A. Crèvecœur le Grand) afin d'organiser des séances de canoë, kayak et voile.

- **7 février 2013** : Passation d'un marché avec l'entreprise BVMF afin de réaliser des travaux sur la rivière Avelon. Le montant du marché est de 37 620,04 euros HT.

- **8 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada, au profit de l'Institut Médico Educatif (I.M.E) sis rue Montessori à Beauvais, afin d'organiser des séances de canoë, kayak et pour la location d'engins de glisse.

- **8 février 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec le conservatoire d'espaces naturels de Picardie afin d'organiser une animation intitulée « actions de sensibilisation à la découverte des amphibiens » dans le cadre des journées santé environnement 2013. Les frais correspondants s'élèvent à 300 euros.

- **8 février 2013** : Passation d'une convention avec la SA HLM de l'Oise concernant l'opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais – service archéologique municipal concernant un terrain situé 157 rue de Clermont à Beauvais.

- **8 février 2013** : Passation d'un contrat de pres-

tation de service avec l'association Picardie Nature afin d'organiser une animation intitulée « actions de sensibilisation à la découverte des amphibiens » dans le cadre des journées santé environnement 2013. Les frais correspondants s'élèvent à 250 euros.

- **11 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de matériel technique, au profit de l'association le Comptoir Magique afin d'organiser des concerts dans le cadre du festival du Blues autour du Zinc.

- **11 février 2013** : Passation d'un avenant au marché M 125091V concernant des travaux de maçonnerie du mur du cimetière principal et notamment le lot n°1 : stèle du quartier Saint Jean avec la société FABER, pour un montant de 5 926,64 euros HT, portant le montant du marché à 34 809,83 euros HT.

- **12 février 2013** : Passation d'un marché avec la société SOGEME afin d'acquérir des matériels relatifs à une solution de gestion et de contrôle/commande des installations d'éclairage public compatible avec les matériels déjà en place. Le montant du marché est de 66 000,00 euros HT.

- **12 février 2013** : Passation d'une convention avec FAMILLES RURALES concernant la participation d'un agent à la formation « BAFD perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 440,00 euros NETS.

- **12 février 2013** : Passation d'un contrat avec la société Lenormant Manutention afin d'assurer la maintenance de la nacelle utilisée par la régie technique – affaires culturelles. Les frais correspondants s'élèvent à 500,00 euros TTC.

- **12 février 2013** : Passation d'une convention avec le CNPP concernant la participation d'un agent à la formation « devenir vérificateur qualité d'extincteurs portatifs et mobiles ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 euros HT.

- **12 février 2013** : Passation d'une convention avec VEREMES concernant la participation de deux agents à la formation au logiciel FME. Les frais correspondants s'élèvent à 2 500,00 euros HT.

- **12 février 2013** : Passation d'un marché avec la société MAINTENANCE INDUSTRIELLE SUR SITE (MIS) concernant la réalisation de travaux d'aménagement de l'espace jeunesse Argentine. Le montant du marché est de 8 452,23 euros HT.

- **14 février 2013** : Passation d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile de L'Oise (A.D.P.C.60) concernant l'organisation en faveur de 10 jeunes, et au sein des locaux du BLOG 46, d'une formation intitulée PSC 1. Les frais correspondants s'élèvent à 550,00 euros.

- **14 février 2013** : Passation d'une convention d'utilisation des installations sportives du Plan d'Eau du Canada au profit de l'association Loisirs Ados Jeunesse de Rantigny pour des séances de catamaran.

- **15 février 2013** : Passation d'un avenant au marché

M125019V avec la société AH2D concernant des études hydrogéologiques et environnementales en vue du renouvellement de la DUP et de la définition des bassins d'alimentation des ressources en eau de la ville, pour un montant de plus value de 1 950,00 euros HT, portant le montant du marché à 73 024,00 euros HT.

- **17 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 2, rue de la Tour à Beauvais, au profit de l'association Vauban loisirs plus, afin de réaliser ses missions.

- **17 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sis 166 place de Marissel à Beauvais, au profit du comité des fêtes de Marissel afin de réaliser ses missions.

- **17 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sis 53 rue Alfred Dancourt à Beauvais, au profit de l'association SOSIE afin de réaliser ses missions.

- **17 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux sis bât 7 rue des Alpes à Beauvais, au profit du club féminin socio-culturel Argentine loisirs Marie-Antoinette Leclercq afin de réaliser ses missions.

- **17 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 9 allée Johann Strauss bât D1 à Beauvais, au profit de l'association au devant de la scène afin de réaliser ses missions.

- **18 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'association pour le Rayonnement du Violoncelle afin d'organiser le festival du violoncelle de Beauvais.

- **19 février 2013** : Passation d'un marché avec la société HIE PAYSAGE afin de réaliser des travaux sur le site du parc Leblanc, quartier Saint Jean, et notamment la réalisation d'une roseraie et la requalification du terrain multisports. Le montant du marché est de 92 065,65 euros HT.

- **19 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 11, rue de la préfecture à Beauvais, au profit du secours populaire français afin de réaliser ses missions.

- **19 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 2, rue de la tour à Beauvais, au profit de l'association Utile afin de réaliser ses missions.

- **19 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 7, rue du Roussillon bât D6 apt 18 à Beauvais, au profit de l'association départementale de protection civile de l'Oise afin de réaliser ses missions.

- **19 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 2, rue Saint Lucien à Beauvais, au profit de l'association C.S.S.L.B. afin de réaliser ses missions.

- **19 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis 23 rue du général Leclerc, au profit de l'association AFIB afin de réaliser ses missions.

- **19 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition de locaux, d'équipements et de matériel de la base nautique du plan d'eau du Canada au profit du lycée Jean-Baptiste COROT pour des séances de catamaran.

- **19 février 2013** : Passation d'un contrat de maintenance du système de sécurité à l'Elispace de Beauvais avec la société SIEMENS. Les frais correspondants s'élèvent à 6 550,00 euros HT.

- **20 février 2013** : Passation d'un avenant de régularisation au contrat d'assurance « tout risque expositions » avec la compagnie AXA-RT. Les frais correspondants s'élèvent à 200,00 euros.

- **20 février 2013** : Passation d'une décision modificative aux décisions 2012-189 et 2012-190 concernant les conventions de mise à disposition des locaux sis 1, rue de l'Abbaye et 2 rue de la tour à Beauvais qui sont prolongées de deux mois au profit du secours populaire français comité de Beauvais.

- **20 février 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un local 8 allée des Acacias, au profit de la société anonyme d'HLM Picardie habitat afin de réaliser des missions.

- **22 février 2013** : Passation d'un avenant au marché M124005G concernant le nettoyage et l'entretien des locaux avec les sociétés suivantes :

Lot n°1 : ELIOR SERVICES - pour un montant de 7 987,70 euros HT,

Lot n°2 : TFN, pour un montant de 7 784, 15 euros HT,

Lot n°3 : CHALLANCIN, pour un montant de 3 160,46 euros HT.

- **22 février 2013** : Cession novatoire pour le marché M 125136 V lot 1, relatif aux travaux de requalification du parc LEBLANC. La société SCREG informe de la réorganisation interne du groupe COLAS, ce marché sera transféré à la société COLAS NORD PICARDIE.

- **25 février 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association de lutte pour l'environnement en Picardie (ALEP) et la société d'horticulture de botanique et d'apiculture de Beauvais concernant l'organisation de rencontres autour de la pratique du jardinage respectueux de l'environnement et de la santé en direction des personnes inscrites au club « jardinez mieux, jardinez durable ». Les frais correspondants s'élèvent à 275,00 euros net.

- **4 mars 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de la compagnie les Cailloux sensibles afin de réaliser des représentations théâtrales.

- **4 mars 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Moby Dick afin d'accueillir le groupe « OKBI » dans le cadre de la

fête de la musique. Les frais correspondants s'élèvent à 1000 euros TTC.

- **4 mars 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la SARL Nueva Onda Production afin d'accueillir le groupe « Malted Milk » dans le cadre des scènes d'été. Les frais correspondants s'élèvent à 3 237,50 euros TTC.

- **4 mars 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'artiste Carole Chebron dans le cadre de l'exposition « Plein Champ » qui aura lieu à la galerie nationale de la tapisserie. Les frais correspondants s'élèvent à 9 390,00 euros TTC.

- **4 mars 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Objectif Numérique afin de réaliser la signalétique scénographique relative à l'exposition « Plein Champ ». Les frais correspondants s'élèvent à 7 400,00 euros TTC.

- **4 mars 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Media Transports afin de mettre en œuvre une campagne d'affichage au niveau du réseau des gares afin de promouvoir Pianoscope. Les frais correspondants s'élèvent à 2 700,00 euros TTC.

- **5 mars 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit du Théâtre de l'Orage concernant l'organisation de répétitions et d'une représentation théâtrale.

- **7 mars 2013** : Passation d'un contrat de prêt de 4.500.000 euros auprès de la Banque Postale pour une durée de 10 ans, au taux de 3,38%.

- **8 mars 2013** : Passation d'un contrat de prestation de service avec Victoria Klotz, artiste plasticienne, afin de produire les œuvres pour l'exposition « Les Hôtes du logis » à la Maladrerie Saint-Lazare et une installation dans l'espace public, sur la place des Maréchaux. Les frais correspondants s'élèvent à 19 420,00 euros TTC.

- **8 mars 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit du Théâtre de l'Orage concernant l'organisation d'ateliers théâtre.

- **8 mars 2013** : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de l'Auditorium Rostropovitch, au profit de l'association GONEPROD concernant l'organisation d'un concert de Kristov.

- **12 mars 2013** : Passation d'un avenant au marché M105038 ayant pour objet le transfert du marché d'espaces numériques de travail pour les écoles élémentaires de Beauvais à la société ITS LEARNING France SA.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

**LA SEANCE EST LEVÉE À 22H20.**